



Mémoire de géopolitique

Thème d'étude:

Le « Lac français », une stratégie de puissance

Auteur de l'étude : Commandant Pedro José GARCIA CIFO (Groupe D6)

Directeur de recherche :

M. Christophe REVEILLARD.

Membre du Centre d'histoire de l'Europe et des relations internationales de l'École doctorale Moderne et contemporaine de l'Université Paris- IV Sorbonne.

Avril 2003

Sommaire

Partie I

L'histoire, témoin d'une évidence.

1. La Méditerranée, zone de confrontation et carrefour d'échanges : l'origine de la présence française.
2. Bonaparte concrète la vision politico-militaire française en Méditerranée.
3. L'imaginaire du « lac français », le processus de colonisation en Méditerranée.
4. La « Grandeur » projeté en Méditerranée : Le Général De Gaulle.
5. Une nouvelle vision pour une même stratégie : La « méditerranéisation » de la politique de François Mitterrand.

Partie II :

La politique méditerranéenne de la France : instrument de leadership dans l'espace régional.

1. Les instruments d'intervention de la diplomatie française dans l'espace méditerranéen :
 - 1.1. La francophonie.
 - 1.2. Le Forum méditerranéen : projet réussi dans l'informalité ?.
 - 1.3. Le processus de Barcelone : succès européen ou victoire française.
2. Mais que font-ils donc si loin de chez eux ?(Les USA).
3. De l'intérêt égoïste à l'avantage mutuelle : le « va et vient » de la diplomatie française.

INTRODUCTION

La caractéristique de la Méditerranée qui lui a valu son nom est due à une configuration de géographie humaine. La Méditerranée est un espace maritime qui lie des littoraux peuplés et relativement détachés de leurs arrière-pays, ce qui fait de cette partie maritime le vecteur de communication prioritaire entre ces littoraux. La Méditerranée a rempli ce rôle dans l'Antiquité où elle assemblait les axes de commerce essentiels, d'abord des Grecs puis l'Empire romain.

L'idée méditerranéenne n'est pas uniforme, elle ne l'a jamais été depuis son émergence au dix-neuvième siècle, quand les pays européens portaient tout à la fois à la redécouverte symbolique de leurs racines orientales et à la conquête pratique de l'Orient contemporain. Durant plus d'un siècle, chacune des principales nations européennes a mené pour son compte cette double expérience d'appropriation de l'espace méditerranéen aux dépens de l'Empire ottoman et de réappropriation d'une mémoire des origines.

La politique de la France en Méditerranée a connu des expressions très variées, évoluant au gré de ses pôles d'intérêts et de ses représentations de l'espace régional ou subissant l'influence des luttes de puissances et des ruptures géopolitiques.

L'histoire moderne des relations entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée se remonte, selon Paul Balta à Charlemagne et au calife Haroun Al-Rachid qui échangent ambassades et présents. Depuis ce moment jusqu'aux années 90, la politique de la France cherchera un rôle mondiale, par le truchement de l'espace méditerranéen. La fin de la guerre froide et la guerre du Golfe ont inauguré de nouveaux cadres coopératifs multilatéraux. Un temps nouveau s'est affirmé, celui du partenariat, avec lequel la dimension euro-méditerranéenne devient un instrument approprié pour l'énoncé d'une politique méditerranéenne.

Ainsi le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone constitueront les deux piliers de la politique française, à la recherche d'un espace de visibilité garant du leadership de la France en Méditerranée. Mais le discours des idées et l'expansion de la francophonie constituent aussi les instruments d'une politique qui se répète au long des siècles.

Le discours de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, lors de la réception des ambassadeurs au Palais de L'Elysée le jeudi 29 août 2002 fait allusion au bassin Méditerranéen : «En même temps qu'elle s'étend à l'Est, l'Union doit redoubler d'attention à l'égard des pays de la rive Sud de la Méditerranée. Je regrette que le processus de Barcelone, d'initiative française, ait été freiné dans sa dimension politique par la crise du Proche-Orient. Mais il existe des marges de progrès : avançons sur le volet économique, enrichissons le dialogue culturel, préparons pour 2004 une stratégie méditerranéenne du développement

durable ambitieuse, dans l'esprit de Rio et de Johannesburg. La France se propose d'accueillir l'an prochain une réunion préparatoire qui rassemblera les meilleurs connaisseurs de notre espace commun pour évaluer ensemble les défis et en tirer des perspectives pour l'avenir. Parallèlement, la France souhaite resserrer ses liens privilégiés avec les trois pays du Maghreb. Et, dès l'an prochain, je retournerai dans chacun de ces pays. En Algérie, j'effectuerai une visite d'Etat à l'invitation du président Bouteflika ».

On peut rapidement en déduire qu'il s'agit d'un message d'ambition, dans la conviction que la France doit rester maîtresse et doit fortement s'exprimer sur les problèmes et aussi l'avenir de la Méditerranée.

Il est aussi intéressant de faire le point sur la présence des Etats-Unis en Méditerranée, puisque si pour l'Europe, la Méditerranée fait partie de l'horizon proche et du quotidien, pour les Etats-Unis, il s'agit d'un espace lointain et mal connu, à quoi bon d'avoir une présence et une telle capacité militaire d'une façon quasi permanente.

La première partie de l'étude s'attache à exposer les facteurs historiques et culturels de la politique française en Méditerranée, pour passer dans une deuxième partie à analyser le fait selon lequel la France s'attache surtout à son rôle moteur dans l'espace européen pour poursuivre sa politique de « leadership » dans le bassin méditerranéen.

I. L'HISTOIRE, TEMOIN D'UNE EVIDENCE.

I. 1 LA MEDITERRANEE, ZONE DE CONFRONTATION ET CARREFOUR D'ECHANGES : L'ORIGINE DE LA PRESENCE FRANCAISE .

L'histoire du Bassin peut être analysé comme une succession de périodes d'intégration et de désintégration.

Ainsi les phéniciens ou les grecs n'ont fait que préparer le terrain aux romains. Les arabes constituent une autre grande période homogène. Le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle est une phase intégrée où la colonisation européenne dans la région de la rive Sud partage son influence avec un seul empire, Ottoman, dans la façade Est.

L'histoire moderne des relations entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée se remonte symboliquement à Charlemagne et au Calife Haroum Al-Rachid quand celui-ci fait parvenir à l'empereur d'Occident les clés d'or du Saint-Sépulcre.

Cette interrelation Nord-Sud continue par l'invasion des arabes de la péninsule ibérique en 711. L'avance de la vague islamique se poursuit, à travers l'Aquitaine, jusqu'au centre de la

France. Même si Charles Martel en 732 repousse l'invasion et coupe ainsi la progression vers le Nord, l'implantation en Espagne pendant huit siècles sera déterminant pour les relations entre le Nord et le Sud. On est témoin dans la péninsule ibérique à un vraie mélange de cultures, exemple pour la société actuelle de comment on peut assister à une intégration de civilisations, les familles se entrecroisent, et la richesse de L'Islam est répandue dans la rive Nord. On ouvre le chemin à la connaissance d'une civilisation très riche où tous les domaines vont se voir influencés. L'Islam fait le premier pas dans une Europe balbutiante.

Les Croisades (1096-1270) constituent pour les Francs l'installation des Etats latins en Palestine et en Syrie. Les flux commerciaux se développent entre le Nord et le Sud. Philippe III, fils et successeur de Saint-Louis, mort devant Carthage en 1270, signe avec le roi de Tunis le plus ancien traité connu entre la France et un état du Maghreb¹.

L'expansion du commerce est un fait incontestable ; de même le développement des ports et le progrès de la navigation contribuent à rajouter une influence culturelle particulièrement intéressante. La physique, l'astronomie, l'optique, la chirurgie, les mathématiques sont un exemple d'une riche civilisation arabo-musulmane.

D'autre part, il y a aussi un phénomène très intéressant, c'est l'émigration des Morisques² ou plutôt « l'expulsion ». Ils apportent avec eux les techniques supérieures de la mer latine, et vont travailler dans le commerce intermédiaire, à la diffusion de la civilisation latine dans le monde islamiste, autrement dit, ils mettent leurs qualités en action, au détriment de cette Péninsule Ibérique qui les a expulsés (1492).

En retournant en France, François I organise la politique française en Méditerranée et établit des liens très importants avec L'Empire Ottoman, il représente pour la France un renforcement des relations commerciales et culturelles. Avec les « capitulations » (Traités de commerce conclus en 1535) il obtient pour les ressortissants du roi français la possibilité d'exercer librement des activités commerciales.

Les universités françaises voient arriver de nombreux étudiants étrangers, originaires pour la plupart du bassin méditerranéen . D'autre part, le patrimoine de la Bibliothèque Nationale se voit enrichi avec de nombreux livres et manuscrits.

Durant la période étudiée on retrouve aussi un dynamisme religieux. Sous l'impulsion des jésuites, l'illustre compagnie religieuse fonde plusieurs monastères, Tripoli ou Saïda sont des

¹ -Balta Paul & Rulleau Claudine, La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou, Sindbad, Paris, 1973, p. 13.

² -Terme utilisé pour designer les personnes nées dans la péninsule Ibérique dont le père était espagnol et la mère musulmane ou à l'inverse.

exemples. De même les écoles religieuses posent les jalons de la présence française sur les rives orientales.

En conclusion commerce, religion, culture et diplomatie se conjuguent, la France développe une politique de première importance envers le monde arabo-musulman.

Le Grand Siècle sera marqué par les confrontations, même si à la fin l'hostilité laisse son passage à de nombreux traités et trêves. Louis XIV manifeste son attachement aux aspects culturels, en conséquence Colbert crée en 1669 une institution ayant pour mission de former une poignée de jeunes français. Ces élèves de la Chambre du Roi, surnommés ensuite Jeunes de Langue, constitueront ainsi l'embryon du corps des traducteurs.

Si dans le XVII^{ème} siècle la France occupe une position privilégiée avec le monde musulman méditerranéen, au XVIII^{ème} siècle l'influence française se voit confrontée aux prétentions hégémoniques de la Grande Bretagne et aux intérêts économiques des Etats Unis.

Les Britanniques, en disposant d'une puissante flotte maritime, et après la prise de Gibraltar en 1704, continuent à s'installer à Chypre, Malte et Corfou. Pour comprendre cette dimension de puissance, il suffit de lire Francis Bacon, chancelier d'Angleterre, lequel écrivait en 1597 dans son ouvrage *The Greatness of Kingdoms* : « Celui qui commande sur mer est libre ; il peut faire la guerre dans la mesure qui lui convient, alors que les plus puissants sur terre se trouvent souvent dans des situations difficiles » .

Dès 1783, les Etats Unis manifestèrent leur intérêt pour cette partie du monde en signant des traités commerciaux avec les Etats de la région. Les Français tentèrent de s'opposer aux ambitions américaines, c'est pourquoi en 1786, le consul de France à Alger reçut de son gouvernement une directive lui demandant de s'opposer par tous les moyens à la pénétration américaine. Mais cela n'empêcha pas Washington d'ouvrir son premier consulat au Maghreb en 1791 et d'envoyer en 1794 pour la première fois un navire de guerre en Méditerranée³.

I. 2 BONAPARTE CONCRETE LA VISION POLITICO-MILITAIRE FRANCAISE EN MEDITERRANEE.

La campagne d' Egypte permet à Bonaparte de promouvoir une représentation originale du monde méditerranéen. Bonaparte imagine de porter les frontières de la « Grande Nation » jusqu'en Orient, « car si la civilisation y est absente, on l'y ramènera : plus qu'en Europe, c'est en Orient qu'on peut tout transformer, tout inventer ». On l'y ramènera, et pas on l'y amènera

³ Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, Les Etats-Unis et la Méditerranée, DemandStream, 2002, p.142.

car Bonaparte, bon connaisseur des choses de l'Orient sait bien que la civilisation est née là-bas mais que le système despotique l'a éradiquée : les Turcs sont les pendants orientaux des aristocraties féodales d'Europe, il faut en triompher⁴.

Pour ce faire, Napoléon se présente comme un intellectuel et entend donner à sa campagne une dimension scientifique et artistique. Il recrute les cent quatre-vingt-sept savants enthousiastes, des architectes, des dessinateurs qui l'accompagnent dans son expédition ; un certain nombre d'entre eux tel Monge, Berthollet, Joseph Fourier, etc. resteront en Egypte et assureront la présence et le rayonnement français dans la zone.

L'amiral Nelson va essayer d'annuler les aspirations napoléoniennes en attaquant la flotte française, très inférieure en qualité à la sienne, mais Bonaparte arrive le premier.

Lorsque il débarque à Alexandrie le 2 juillet 1798, Bonaparte vise à fonder son autorité non seulement sur la force mais sur le savoir. Là, Bonaparte lançait à ses troupes un appel devenu légendaire : « Ayez pour les cérémonies que prescrit l'Al Coran pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ »⁵.

Il va moderniser le pays, fonder L'Institut français du Caire, bref, la découverte de la terre des Pharaons à l'Europe va s'accompagner d'une aide technique aux militaires et administrateurs du pays. Ses savants vont se mettre au travail et préparer la fameuse Description de l'Egypte. De nombreuses vocations, notamment d'orientalistes et d'égyptologues, vont être ainsi suscitées.

Mais bientôt les problèmes surgiront et l'Empire ottoman déclare la guerre à la France. En s'anticipant , Bonaparte va détruire en Syrie l'armée qui s'y rassemble.

La situation étant alors sans issue, en août 1799, il laisse son armée à Kléber et s'en retourne en France, où il débarque à Fréjus, après avoir échappé à Nelson.

La présence française laisse une empreinte profonde et elle reste pour beaucoup une référence, il s'agit de la nation des arts et des lettres avec laquelle il est bon d'entretenir des liens culturels et d'amitié étroits. « Cette politique civilisatrice va imprimer durablement sa marque dans la généalogie des représentations françaises de la Méditerranée. Mais elle ne sera univoque, faisant l'objet de multiples confrontations, de rapports de forces symboliques afin de façonner des représentations de la Méditerranée distinctes »⁶.

⁴ -Marc Ferro, Histoire de France, Editions Odile Jacob,2001,p.235.

⁵ -Cité par Marc Ferro, Histoire de la France, Editions Odile Jacob, 2002, p.236.

I. 3 L'IMAGINAIRE DU « LAC FRANÇAIS », LE PROCESSUS DE COLONISATION EN MEDITERRANEE.

Cette idéologie sur la mission civilisatrice de la France développée par Bonaparte, veut aussi s'attacher au processus de colonisation en Méditerranée, mais bien qu'elle ait servi comme caution morale pour quelques-uns, la réalité est bien loin de cette considération.

Avec cette période s'ouvre une partie de l'histoire particulièrement difficile pour toutes les populations autochtones de l'Afrique du Nord.

Au XIX^{ème} siècle, le nouvel essor colonial, défini comme impérialiste, diffère-t-il de l'expansion des siècles précédents ? En fait, l'expansion française après 1871 vise à oublier et à effacer la défaite de Sedan, la faillite de la politique européenne de Napoléon III et la perte de l'Alsace-Lorraine. Surtout ce sont les motivations matérielles qui se trouvent à l'origine de la formulation qui définit cette nouvelle expansion. L'Europe eût pu ne pas chercher au dehors de ses propres limites les débouchés de sa production. Mais tout le monde veut filer, forger, distiller, fabriquer du sucre et l'exporter. En outre, explique Jules Ferry, « les races supérieures doivent accomplir leur devoir à l'égard des races inférieures non encore engagées dans la voie du progrès ».

La politique menée par ce personnage constitue un des premiers exemples chez les diplomates français de comment les considérations humanitaires et universalistes cachent des critères d'ordre économique. Conformément à sa célèbre formule « la politique coloniale est fille de la politique industrielle », sa doctrine repose sur deux principes : la poursuite de l'industrialisation de la France et la lutte contre les protectionnismes américain et allemand en recherchant d'autres débouchés pour l'industrie⁷.

Une politique de puissance française se développe, un vrai projet de domination ; Napoléon III manifeste cette intention quand en 1857 lors d'un entretien avec Bismarck, ambassadeur à Paris à l'époque, dit que la Méditerranée était destinée à devenir « un lac français ».

L'intervention française en Algérie semble presque accidentelle. A la suite d'un malentendu commercial et financier avec les Turcs assez obscur (un remboursement de créances non effectué dans les délais dans lequel se trouve mêlé le Dey Hussein) les Français ripostent, en 1827 par le blocus d'Alger. Il dure trois ans. Le Consul de France, parti négociateur, est frappé publiquement par le Dey, et l'Empire Ottoman ne daigne pas adresser la moindre excuse. La

⁶ -Fabre Thierry, La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ?, [http:// periples.mmssh.univaix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm](http://periples.mmssh.univaix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm).

canonnade par les Turcs d'un vaisseau français provoque l'intervention militaire de la France. Le 5 juillet 1830, les Français prennent Alger.

La prise d'Alger par les Français entraîne un effet d'instabilité. L'Afrique du Nord entre dans une période d'anarchie, l'empire Ottoman commence à décliner.

La politique française est au début hésitante : il n'est pas question de rendre Alger, au nom du nationalisme et de « l'honneur de l'armée », mais la France n'a pas encore de vision conquérante. Elle pense simplement occuper la côte et préserver ses possessions qui sont assez restreintes en 1834. L'intérieur du pays devait être laissé aux autochtones, et les dirigeants français se disent, avec un certain cynisme, qu'ils ne seront pas menaçants puisque divisés. Cette vision des choses va se montrer très vite totalement erronée.

Un jeune marabout du nom d'Abd El-Kader, étant bien plus intelligent qu'on le pense, va faire face aux Français ; il s'appuie sur les confréries musulmanes qui sont puissantes et déclare la guerre en ouvrant les hostilités. Pourtant, le gouvernement français se prononce pour la conquête totale. En 1847 Abd El-Kader est contraint à se rendre, il laissera le souvenir du premier souverain algérien.

D'autre part, et bien au contraire de l'esprit conciliateur de Bonaparte lors de sa campagne en Egypte, la campagne menée par des personnages comme le Général Bugeaud n'eut pas de souci à faire passer des populations entières au fil de l'épée ou les faire brûler vives ; une honteuse relève de l'évangélisation chère aux conquérants espagnols des siècles précédents⁸.

La conquête de l'Algérie supposa bientôt pour la France une chasse gardée des capitaux français -privés- mais dont l'Etat garantissait le profit. C'est pour cela qu'on peut contester l'opinion largement diffusée, que les colonies coûtaient cher à l'Etat, et elles étaient un gouffre financier, en effet elles rapportaient gros aux intérêts privés de la métropole.

Le pays va s'intégrer au système économique et politique de la France, de fait, une partie de la population française, notamment des agriculteurs, s'installe sur le sol algérien.

La seule réussite de la colonisation française est le développement d'infrastructures : routes et voies ferrées parcourent tout le territoire. Dès 1870, les premières voies ferrées voient le jour, et entre 1900 et 1930, un gros effort de construction est entrepris. Au début des années 50, on peut même dire que les territoires algériens et marocains sont même plutôt bien équipés. En revanche, l'industrialisation reste très faible. Des projets de développements sont établis et

⁷ -Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.23.

⁸ -Marc Ferro, Histoire de France, Editions Odile Jacob, 2001, p.309.

menés à terme, mais ils ne suffisent pas à enrayer une montée du chômage et de la pauvreté grandissante au sein de la population algérienne.

Globalement, l'Algérie colonisée prend un grand retard sur la métropole. Des erreurs sur les choix économiques l'expliquent, mais aussi la méfiance entre communautés. Les Européens sont vus comme des colons par les populations autochtones qui ne se trompent pas sur leurs buts. Quant aux colons, ils ne font jamais preuve d'ouverture, considérant les musulmans comme une main d'œuvre inculte et facilement exploitable.

Mais la France affirme aussi sa présence en Tunisie à partir de 1878 et exerce un protectorat au Maroc en 1912.

En Tunisie, les puissances européennes rivalisent pour établir leur influence par l'intermédiaire de leurs consuls, c'est le cas de l'Italie. D'autre part, depuis 1880, à la Conférence de Madrid, la France doit accepter l'internalisation de la mise en valeur du Maroc, et c'est l'Allemagne qui anime le conflit lorsque Guillaume III place une canonnière en face de la cité d'Agadir. L'Allemagne, puissance sans colonies, s'oppose à l'appétit des impérialistes français et anglais.

En définitive le Maghreb constitue une zone d'influence proche, pour certains cas le prolongement du territoire national et de sa population. C'est le défi auquel se livre la France avec cette extension du système national, qui entraîne aussi des émigrations d'origine méditerranéenne au Maghreb.

Il est évidemment très difficile de donner un bilan de cette période. Si elle se conclut par l'indépendance des pays d'Afrique du Nord, nous n'avons pas à juger de la politique des gouvernements qui se sont instaurés après le départ des Français. En ce qui concerne la France, la guerre d'Algérie est un sujet tabou, encore aujourd'hui. Pourtant, la cinquième république promulguée en 1958 par le Général de Gaulle est l'issue directe de la fin de la puissance coloniale française. Quoique l'on pense du Général de Gaulle, il fut d'une grande lucidité : poursuivre cette tuerie en Algérie était une faute grave. Ce fut sans doute la seule manière qui permettait à la France de s'en sortir honorablement, par les accords d'Evian en 1962, accordant l'indépendance à l'Algérie. Ces accords, le Général de Gaulle les promut contre une bonne partie de l'opinion publique française. Des deux côtés, il y eut aussi des hommes de bonne foi, mais il faudra encore des nombreuses années pour que toute la lumière soit faite. Pour l'instant il n'est pas possible de savoir : de nombreuses archives restent fermées, et ce sera aux historiens, lorsqu'ils le pourront, de nous dévoiler la vérité.

I. 4 LA « GRANDEUR » PROJÉTÉE EN MÉDITERRANÉE : LE GÉNÉRAL DE GAULLE

En 1940, l'Empire français ne joue pas le rôle attendu d'un espace stratégique qui permet poursuivre la lutte. L'attitude de Mohammed V est révélatrice du contexte dans lequel s'opère le retrait français d'Afrique du Nord. Souverain marocain, il refuse d'appliquer les lois anti-juives de Vichy et réagit avec clairvoyance lors du débarquement allié de 1942. C'est ce débarquement américain au Maroc le facteur qui donnera à la France libre un espace d'autonomie symbolisé par l'installation du Général de Gaulle à Alger et la participation des troupes marocaines à la bataille de Cassino. La Méditerranée permet à la France de retrouver une place différente dans le conflit. La Méditerranée fait donc toujours partie de la « boîte à outils » des projets stratégiques de la France. Cela va se traduire après la guerre par une volonté farouche de s'accrocher aux vestiges du passé et de retarder la décolonisation. En réalité de 1940 à 1958, le pouvoir français pratique une gestion extérieure marquée par les incertitudes et les perspectives à courte vue.

A propos de l'exacerbation des revendications nationalistes au Maghreb pendant la Seconde guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre, on peut lire dans le document classé N.12 NSC du Conseil national de sécurité américain : « Les Etats-Unis ont assumé une part de responsabilité dans cet état de choses. C'est notre propagande qui a encouragé cette montée du nationalisme et qui est donc la cause du malaise actuel. Notre insistance sur les droits inscrits dans la charte de l'Atlantique, nos promesses aux indigènes lors du débarquement, certaines intrigues de nos diplomates ont accentué cette responsabilité ».⁹

La rupture française avec ce passé impérial est symbolisée par deux dates, 1956 et 1962. La première marque la fin d'une période dominée par la rivalité et l'association franco-anglaise dans le contrôle de l'espace méditerranéen. La nationalisation du canal de Suez et l'échec lamentable de l'expédition franco-anglaise marquent le déclin de l'influence au Moyen-Orient et son remplacement par une rivalité russo-américaine polarisée par le conflit israélo-arabe et les efforts pour s'assurer le contrôle de la rente pétrolière.

La seconde date marque la fin du rêve impérial au profit d'une décolonisation nationaliste qui s'opère en donnant au pays comme à l'armée des objectifs nouveaux. En effet la France s'enfoncera inéluctablement dans le conflit algérien et mènera une politique de répression

⁹ Documents du Conseil national de sécurité, « Les secrets des archives américaines », Editions Albin Michel, Paris 1983, pp. 243 et sq.

pendant près de huit ans. Le Général de Gaulle va désengager la France de l'Algérie, et opérer un retournement continental dans l'orientation stratégique française. Consolidation de sa légitimité sera la formule sans équivoque lancée aux Français d'Algérie : « Je vous ai compris ».

L'opposition aux Etats-Unis, symbolisée par la sortie du commandement intégré de l'OTAN, le développement du nucléaire, l'engagement dans l'Europe vont créer une rupture avec un passé qui fondait la puissance sur le contrôle des territoires situés au Sud de la Méditerranée. La reconversion est brutale et s'opère par un transfert de population de plus d'un million de personnes qui s'effectue sans crise interne majeure. Le changement de cap va permettre à la France de devenir européenne sans entraîner avec elle dix millions de musulmans qui auraient autrement fait partie de l'Europe que dessinait le traité de Rome en 1957.

C'est autour de la politique franco-allemande et de la construction européenne que s'organise, après 1962, l'essentiel de l'action française. Libéré de « la boîte à chagrins », de Gaulle va conduire une politique mondiale où la référence à la Méditerranée reste marginale, et opère un revirement au sujet de la « politique arabe de la France » qu'il va refonder, à l'occasion de la guerre israélo-arabe de 1967.

Le Général de Gaulle va inscrire ses préoccupations stratégiques dans une vision historique¹⁰, renouant ainsi avec la tradition instaurée par François I^{er} et s'intéresser essentiellement aux affaires du Levant. Sa politique étant marquée par la décolonisation et la volonté d'indépendance vis à vis des deux Grands, il ne se soucie pas de développer une politique régionale dans l'espace méditerranéen¹¹.

A la veille des accords d'Evian (1962), l'état des lieux est alors brièvement le suivant : l'expédition de Suez, qui a confirmé l'alliance avec l'Etat hébreu et permis aux deux Grands d'accroître leur hégémonie sur le bassin, et la guerre d'Algérie ont conduit tous les pays arabes indépendants, excepté le Liban où la France des attaches profondes, à rompre leurs relations avec l'Etat français, réduisant ainsi presque totalement les échanges économiques¹².

¹⁰- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

¹¹- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.28.

¹²- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

Trois facteurs participent au développement et au maintien de l'idéologie arabe de la France (et de la politique méditerranéenne) : la fin de la guerre d'Algérie, le système bipolaire et l'affirmation du Tiers Monde sur la scène internationale¹³.

L'accession à l'indépendance de l'Algérie contribue à améliorer les rapports entre la France et les pays arabes et favorise l'émergence d'une rhétorique, « la politique arabe française ». L'un des objectifs du Général de Gaulle est de porter au rang de modèle de coopération franco-arabe les nouvelles relations avec l'Algérie. Ce désir annonce le passage d'un rôle impérial à un leadership fondé exclusivement sur la production de sens¹⁴. Des anciennes grandes puissances méditerranéennes, la France est la seule à tenir un discours spécifique auprès des riverains arabes. Ses effets cherchent dans l'évocation de l'autre une construction de sa propre image : grande et généreuse, forte et indépendante. La politique arabe s'inscrit également dans un contexte de lutte contre les hégémonies et la logique des blocs, souci constant du premier président de la V^{ème} République : elle constitue à ce titre un instrument idéologique de l'ordre bipolaire. L'ambition de jouer un rôle et de tenir son rang en dépit des ravages de la guerre et de la faiblesse de ses moyens, se manifeste dans les discours développés par le Général de Gaulle. Il est le premier à déclarer ouvertement que la France et l'Europe, bien qu'amis des Etats-Unis, n'ont pas les mêmes intérêts qu'eux en Méditerranée et dans les pays arabes¹⁵. Ainsi, au travers de la stratégie charismatique gaullienne¹⁶, « la capacité de la France à produire un discours et à le valoriser auprès du système régional et de son environnement compense la répartition inégale de puissance et la hiérarchie imposées par les Etats-Unis et l'URSS »¹⁷, cautionne à la fois sa présence sur la scène internationale et la reconnaissance du monde arabe. Défaite de son image de pays colonisateur, la France se voit désormais porteuse du statut de médiateur et d'interlocuteur privilégié. Les déclarations du Général de Gaulle au moment de la guerre des six jours et la décision de geler la coopération militaire avec Israël donnent un nouvel essor aux relations franco-arabes. A partir de là, les réactions des dirigeants arabes se font particulièrement chaleureuses, et le nationalisme arabe devient un des éléments du grand

¹³- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.25.

¹⁴- Ibid., p.37.

¹⁵- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

¹⁶- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.41.

¹⁷- Ibid., p.42.

dessein gaulliste en politique étrangère¹⁸. Nationaliste, de Gaulle devine les aspirations du mouvement politique arabe et se fait comprendre de lui.

Mais la nouvelle politique étrangère française se fonde également sur d'autres considérations et nécessités, comme l'économie, le pétrole ou encore la complémentarité culturelle.

La politique arabe doit ouvrir à terme les marchés de la rive Sud et Est aux hommes d'affaires et aux industriels français. En 1969, le monde arabe pris dans son ensemble est le premier partenaire commercial de la France, après l'Allemagne de l'Ouest¹⁹. Un autre facteur, souvent négligé, joue un rôle décisif dans l'économie française : l'apport de l'immigration. Celle-ci, presque exclusivement maghrébine, contribue fortement à l'expansion française dans les années 60-70. Difficilement chiffrable, cet apport est reconnu comme considérable par les économistes²⁰.

Dans le domaine pétrolier, alors que la consommation est en forte progression, le Général de Gaulle conserve trois préoccupations constantes : assurer en les diversifiant, les approvisionnements du pays ; essayer de hisser celui-ci au rang de « Grand » du pétrole, comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ; affermir, autant que possible, son indépendance à l'égard du « cartel » et des autres Etats²¹. Puissance moyenne sur le plan économique mais conservant une audience politique certaine, la France n'a dans le domaine pétrolier ni l'expérience, ni l'acquis d'un pays comme le Royaume-Uni. Pour remédier à cette situation, le chef de l'Etat décide de jouer essentiellement de la corde politique. Ce choix s'avère judicieux, d'abord parce que les problèmes pétroliers sont politiques avant d'être économiques. Parallèlement, il cherche à donner un caractère novateur et exemplaire à la coopération pétrolière. Les accords franco-algériens sur les hydrocarbures, signés en 1965, constituent une première étape notamment dans le régime de l'association coopérative, sans précédent au Proche-Orient, qui permet à l'Algérie de devenir non seulement propriétaire mais encore « opérateur ».

Enfin, de Gaulle conduit en marge de ces aspects une politique culturelle tant en France qu'à l'égard du monde arabe, à la fois pour mieux faire connaître ce dernier et pour y assurer le rayonnement de la civilisation française²². Peu avant son retrait politique en 1969, il confie à Paul Balta « le commerce, l'économie, la culture, c'est très important (...) Mais si nous

¹⁸ - Serre Françoise de la & Leruez Jacques & Wallace Helen (dirs.), *Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945 – L'inévitable ajustement*, FNSP, Berg, 1990, p.206.

¹⁹ - Balta Paul & Rulleau Claudine, *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Sindbad, Paris, 1973, p.65.

²⁰ - *Ibid.*, p.83.

²¹ - *Ibid.*, p.96.

voulons, autour de cette Méditerranée - accoucheuse de grandes civilisations - construire une civilisation industrielle qui ne passe pas par le modèle américain et dans laquelle l'homme sera une fin et non un moyen, alors il faut que nos cultures s'ouvrent très largement l'une à l'autre »²³.

I. 5 UNE NOUVELLE VISION POUR UNE MEME STRATEGIE : LA « MEDITERRANEISATION » DE LA POLITIQUE DE FRANCOIS MITERRAND

Avocat diplômé de Sciences politiques, François Mitterrand remplit de nombreux mandats ministériels au cours de la IV République. Il s'opposa au Général de Gaulle dès son retour au pouvoir ; ainsi le 3 juin 1958, devant l'Assemblée nationale, Mitterrand déclara : « Alors que le plus illustre des Français se présente à nos suffrages, je ne puis oublier qu'il est présenté et appuyé d'abord par une armée indisciplinée ».

Dans tous les cas, la position acquise par la France est d'ailleurs trop avantageuse pour qu'il songe à la remettre en cause à son arrivée à l'Elysée en 1981. Il poursuit, dans le domaine conventionnel, le soutien à l'Irak alors en guerre contre l'Iran. « La politique arabe de la France est devenue une donnée structurelle des relations internationales de la France »²⁴. Ami d'Israël, le nouveau président de la République n'en reconnaît pas moins le fait palestinien.

Sur le plan diplomatique, l'ambition de Mitterrand concernant la coopération bilatérale avec l'Algérie et le règlement du conflit libanais conduisent à des désillusions. Rappelons que la politique du leader socialiste repose essentiellement en Méditerranée sur deux fondements : le volontarisme économique au Maghreb et l'interventionnisme au Maghreb²⁵.

Comme ses prédécesseurs de la V^{ème} République, le Président manifeste sa volonté de rapports privilégiés et spécifiques avec l'Algérie. De plus, il veut promouvoir une nouvelle logique de rapports Nord-Sud et une coopération avec le Tiers-Monde. La relation franco-algérienne doit ouvrir la voie à des formes originales et exemplaires de coopérations internationales. Mais l'affaire du Sahara Occidental et le jeu de marchandage (négociation sur le prix du gaz en 1982) auxquels se livrent les deux pays conduisent à des effets contraires aux buts recherchés, à savoir des relations saines et exemplaires.

²²- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

²³- Idem.

²⁴- Kodmani-Darwish Bassma, « La France et le Moyen-Orient : entre nostalgie et réalisme », Politique étrangère, Paris, Ifri, hiver 1995/1996, p.944.

²⁵- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.61.

Au Proche-Orient, le « sauvetage » de Yasser Arafat est orchestré avec le concours des français. Mais l'entrée des troupes juives dans Beyrouth-Ouest et les massacres des populations palestiniennes perpétrés dans les camps de Sabra et Chatila éloignent l'action française de son but initial. La France se rend complice du gouvernement libanais, ainsi que des Phalangistes et s'implique progressivement dans la lutte que se livrent les factions rivales du pays. Cette attitude alliée à un certain suivisme de la diplomatie américaine contribue à décrédibiliser le message véhiculé par la France. Les faux-fuyants diplomatiques succédant au double attentat d'octobre 1983²⁶ et au veto soviétique opposé au projet de relève onusienne de la force d'interposition, rendent inéluctable le retrait des parachutistes français en 1984. « La France subit une défaite politico-militaire de première importance et constate amèrement que ses capacités d'action sont intimement liées aux décisions américaines »²⁷. L'influence française au Proche-Orient et le rôle médiateur cher à la France en sortent fortement diminués.

D'autre part la chute du Mur de Berlin avec la fin de la bipolarisation, ainsi que la participation des français à coté des alliés dans la guerre contre Irak sont des coups durs pour une politique que même en se nommant arabe doit se tourner vers la méditerranée comme idée force d'une nouvelle stratégie.

²⁶- Attentats suicides massifs organisés par les factions chiites contre les forces françaises et américaines le 23 octobre 1983.

²⁷- Daguzan Jean-françois, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, p.171.

II. LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA FRANCE: INSTRUMENT DE LEADERSHIP DANS L'ESPACE REGIONAL.

La Méditerranée, berceau de la civilisation moderne pendant plusieurs millénaires- ce qui fait sa singularité - est encore de nos jours un carrefour stratégique incomparable.

Divisée en deux bassins – occidental et oriental – elle est enserrée entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. D'une superficie de 3 millions de kilomètres carrés, elle est étroite et ne dépasse jamais 800 kilomètres dans sa plus grande largeur. Il n'est pas indifférent de rappeler que la Sicile est à moins de 145 kilomètres de la côte africaine, laquelle n'est qu'à 176 kilomètres de la Sardaigne, et se trouve à 257 kilomètres de la Crète. Quant au détroit de Gibraltar, il a moins de 13 kilomètres de largeur, et le Bosphore ne dépasse jamais 16 kilomètres. Le canal de Suez établit une communication entre la Méditerranée et l'océan Indien, et ce même canal permet aux navires, via les détroits turcs, de passer de la mer Noire à l'océan Indien, ce qui n'est pas sans importance en particulier pour la Russie dont la plupart des ports sont pris dans les glaces plusieurs mois par un.

Ces quelques données suffisent à prendre conscience d'une proximité qui n'est pas que géographique entre les deux rives de la Méditerranée. Il est en effet impossible d'être si proche sans être en même temps dans la relation fraternelle qui est faite à la fois d'attraction et de rejet, de solidarité et de conflit. C'est tout à la fois l'intérêt égoïste et le drame des relations euroméditerranéennes.

Les relations entre le nord et le sud de la Méditerranée ont toujours été régies par des rapports de forces, les uns dominant les autres et inversement selon les époques. Il y a eu de tout temps chez le puissant du moment un rêve, un fantasme, une volonté d'unifier la Méditerranée à son profit. C'est ainsi que l'antagonisme au niveau des intérêts économiques, la passion pour ses propres croyances au détriment de celles du voisin, la prétention à détenir le monopole du « message révélé » l'intolérance et les haines nées de malentendus, les brassages de populations, les métissages réels et souvent non reconnus, tout cela fait la nature même du lien qui unit les peuples des deux rives qui ne sont pas des étrangers les uns pour les autres tout en étant chez eux dans cette zone.

L'approche sur laquelle repose actuellement le projet méditerranéen français vise au rapprochement des Etats et des acteurs non-étatiques par l'insertion, la solidarité et la

Francophonie. Démarches multilatérales distinctes, le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone constituent aussi les autres piliers de la politique méditerranéenne de la France.

II. 1 LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE LA DIPLOMATIE FRANCAISE DANS L'ESPACE MEDITERRANEEN.

II. 1.1 LA FRANCOPHONIE

Pour bien comprendre ce qui signifie la Francophonie et sa place dans l'espace méditerranéen, nous devons centrer les idées et trouver la définition d'un mot parfois mal utilisé.

La première définition de la Francophonie est l'œuvre d'Onésime Reclus. Il regroupait sous ce terme l'ensemble des pays et des populations utilisant à un titre ou à un autre la langue française dans son ouvrage « France, Algérie et Colonies » (1880). Dans un premier temps, à partir de 1930, seul l'adjectif « francophone » apparaît régulièrement dans les dictionnaires. On entendait par là ceux « dont le français est la langue maternelle ». En effet, le mot francophonie avait peu à peu sombré dans l'oubli. Le terme de « francité », inventé par le Président du Sénégal Léopold Sedar Senghor et compris comme « l'ensemble des caractères propres à la civilisation française » lui fut substitué pendant quelques temps. Derrière cette évolution du terme, se trouve en fait un concept aux multiples sens qui, même s'il est synonyme de richesse, masque des incertitudes, des ambiguïtés difficiles à lever.

En réalité, et de manière fort simple, il faut retenir des mots différents, la francophonie, avec un f « minuscule » qui désigne aujourd'hui l'ensemble de ceux qui à degrés divers utilisent la langue française. Avec un F « majuscule », la Francophonie évoque l'ensemble des institutions intergouvernementales ou gouvernementales qui utilisent le français dans leurs travaux, en particulier lorsqu'ils sont destinés à promouvoir l'usage du français et la propagation d'une culture francophone dans le monde. Pour développer l'influence géopolitique du terme dans le bassin méditerranéen, nous retiendrons cette terminologie.

Avec la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) en 1970, première organisation intergouvernementale francophone, la Francophonie prit place sur la scène internationale en tant qu'entité géopolitique. Mais c'est en 1986 avec la tenue à Paris du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant l'usage du français en commun que ce phénomène a été reconnu. Pourtant des raisons d'ordre historique et politique firent que le deuxième pays francophone de la planète, l'Algérie, n'ait pas adhéré à ce rassemblement.

A différence d'autres ensembles internationaux, la Francophonie est fondé sur le seul critère d'une langue partagée, ce qui lui permet de développer des coopérations entre ces pays dans tous les domaines tout en respectant les spécificités de chacun.

En conclusion et avant d'aborder son rôle dans la Méditerranée la Francophonie peut être définie comme « un mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples, dans un ensemble politique et économique plus large et qui se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux de coopération ».²⁸

En raison de ses liens historiques avec la France, le Maghreb est la région du monde où l'usage du français est le plus répandu. Les pays présentent des situations géographiques, historiques et culturelles relativement comparables mais ils abordent la Francophonie de manière très divergente, en particulier en matière politique.

Le français s'impose comme un moyen d'accès au pouvoir et à la modernité, c'est la langue utilisée dans les communications scientifiques et techniques, au sein de la administration et, à divers degrés selon le milieu et le cadre urbain ou rural, comme langue de communication quotidienne.

Les flux de personnes et de biens culturels façonnent les relations entre les pays du Maghreb et l'ancienne métropole. Dans ce cadre, l'entrée des pays de la région dans l'aire de diffusion directe des chaînes de télévision satellitaires françaises depuis le milieu des années 80, met indirectement en œuvre une dynamique de redéploiement de la francophonie.

A l'heure d'une mondialisation qui développe ses effets sur les économies des pays du Sud, la Francophonie se présente comme un espace de méditation où tous ses membres pourraient se concerter et agir afin de participer à la sortie du sous-développement. Il est évident que la Francophonie est en relation étroite avec l'espace économique, bref, le choix du vecteur de communication s'avère essentiel pour la France.

Certes, on ne peut pas penser développer une Francophonie économique, dans le bassin méditerranéen, si ce marché potentiel n'est pas pour l'instant viable. Mais la solidarité francophone se présente comme le préalable à considérer, dans l'intérêt politique et économique de la France.

Dans l'espace méditerranéen, le français s'est imposé comme porteur d'une culture et un véhicule de lutte contre des manœuvres tentaculaires voire totalitaires ; instrument de modernité, la langue constitue pour la France le moyen de s'affirmer parmi les peuples de la

²⁸ Rapport ENA, La Francophonie, espace politique et économique pour la France et les pays en développement, promotion Condorcet, 1991.

rive Sud. La Francophonie est le point d'appui pour la mise en œuvre des formes originales de coopération, pour le développement des différents partenariats et pour le maintien du leadership dans la région face aux ingérences américaines.

II. 1.2 LE FORUM MEDITERRANEEN : PROJET REUSSI DANS L'INFORMALITE ?.

La réduction des capacités d'action de la France en Méditerranée apparue en 1980 conduit l'action diplomatique française à chercher nouvelles formules pour repositionner dans la Méditerranée sa position d'acteur étatique majeur.

Le projet a traversé trois moments différents, une première étape visant à mettre en place une coopération commune entre riverains de la Méditerranée occidentale ; puis elle a entrepris avec l'Egypte de renforcer ce Forum sur une base plus large, en prenant en compte la Turquie, enfin depuis 1996 la France a cherché à établir un nouvel équilibre entre le Forum et le processus de Barcelone.

Le Forum trouve son origine dans un discours prononcé par François Mitterrand à Rabat le 27 janvier 1983. Il propose l'idée d'une forme de conférence permanente, en vue d'établir des contacts réguliers et permanents entre les pays d'Europe du Sud et du Maghreb. Bien que dans un premier temps Mitterrand emploie le terme conférence, c'est celui de forum qui lui est ultérieurement préféré. C'est le sentiment d'appartenance à un espace commun ce qui se révèle comme la base de l'existence de ce projet : la « méditerranéité ».

Jacques Huntzinger, membre du Conseil économique et social, choisi par le chef d'Etat, va se charger de l'organisation. Initialement le Forum se présente comme un espace de dialogue informel, non contraignant et préparatoire d'un processus proprement diplomatique.

Le premier forum méditerranéen se tient à Marseille, une forte sur-représentation des acteurs français est fortement critiqué de la part des autres partenaires européens qui estiment cautionner une concertation franco-maghrébine. Lors du deuxième rencontre à Tanger, Huntzinger précise la vision culturelle et politique de la Méditerranée qu'il défend. Pour lui l'identité méditerranéenne existe tout autant que l'identité nordique ou que l'identité balkanique. Il la voit comme une identité culturelle. Mais bientôt cette identité deviendra géopolitique. En effet, deux facteurs font preuve d'un dynamisme nouveau : l'élargissement de l'Union européenne avec l'Espagne et la modernisation politique et économique du Maghreb. Il se créera un noyau stable euro-maghrébin à partir duquel s'arrimera une coopération méditerranéenne élargie.

A la démarche informelle préconisée par la France, l'Italie et l'Espagne ont opposé de 1990 à 1992 une stratégie militant en faveur de la création d'une organisation régionale, fondée sur le modèle de la CSCE.

Mais cette stratégie est peu suivie par la France. En effet, Mitterrand dans un entretien avec le journal « La Vanguardia » précise : « il faut faire en sorte que le Bassin méditerranéen, se transforme en une vaste zone de réduction des armements et de coopération . A ce titre, l'idée de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée a l'accord de la France. Mais, comme je l'ai déjà dit également aux Nations Unies, cette action collective ne peut être que l'étape ultime d'un processus qui verra d'abord le règlement de la crise du Golfe, puis la résolution des problèmes qui affectent le Proche Orient. Il faut d'abord sortir de la période de tension que nous traversons actuellement ». Ce discours est une façon élégante de ne pas y souscrire. Ce domaine, doit selon le président Mitterrand rester de son ressort.

Le Forum a connu aussi une deuxième étape avec L'Egypte, jusque-là exclue de la concertation. Alors la France et L'Egypte, en conservant son caractère informel et complémentaire, relancent en novembre 93 le projet. Pour L'Egypte la distinction entre Méditerranée occidentale et orientale n'obéit pas à un critère pertinent et a surtout l'effet de l'exclure des rencontres méditerranéennes. L'Egypte préconise un projet proche de la CSCM, avec la création d'une structure permanente dotée d'organes politiques et parlementaires propres. Neuf pays sont visés à faire partie du club, mais la France interviendra auprès des diplomates égyptiens pour que le principe d'une procédure informelle, souple soit respecté et maintenu.

Le Forum actuel, comme dans sa première version, se définit comme un espace de dialogue régional informel ; il réunit annuellement depuis 1994 les chefs de la diplomatie de onze pays riverains, c'est surtout une vocation de réflexion, de proposition , d'orientation, de méditation et dans la mesure de possible la résolution des problèmes. Pour la France la relation instaurée avec le processus de Barcelone doit faire de celui-ci un lieu décisionnel et d'action commune pendant que le Forum se constitue comme modèle de solidarité régionale.

Pour l'ensemble de ses membres le Forum présente un intérêt différencié ; trois fonctions principales pour trois groupes d'acteurs(le Forum méditerranéen, les pays arabes, la France) peuvent être identifiées.

Pour les pays arabes le Forum sert de tribune à leurs revendications particulières ou collectives. Pour la totalité de ses membres, il permet après obtention d'un consensus de peser sur le processus de Barcelone et d'adresser des messages et des critiques à la Commission européenne. Enfin, le Forum remplit pour la France un rôle à deux niveaux : il conforte son

leadership en agissant comme mécanisme mobilisateur de soutiens à des initiatives présentées ultérieurement dans le cadre des rencontres ministérielles euro-méditerranéennes. Par ailleurs, il l'autorise à se poser comme agent médiateur entre les pays arabes et la Commission européenne.

II. 1.3 LE PROCESSUS DE BARCELONE : SUCCES EUROPEEN OU VICTOIRE FRANCAISE.

L'arrivée de l'Europe dans l'espace régional se produit en plein crise du Golfe en décembre 1990. Cette arrivée est encadré dans une nouvelle stratégie représenté par un énorme effort dans le domaine financier. La période 1992-1996 dépasse les simples pratiques bilatérales, en jetant les bases d'une double solidarité : transversale avec le financement de projets intéressant plusieurs pays dans les domaines de l'énergie et de l'eau, et verticale en mettant en place des dynamiques de coopération euro-méditerranéennes visant à resserrer les liens socioculturels entre les deux rives. En effet cette politique prépare le terrain pour la future déclaration de Barcelone.

C'est à Barcelone, en novembre de 1995, que se tiendra la conférence inaugurale du partenariat euro-méditerranéen. Elle réunit, pour la première fois dans l'histoire, l'ensemble des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Union européenne et l'ensemble des pays méditerranéens, à l'exception de la Libye.

La déclaration de Barcelone et le programme de travail adoptés les 27 et 28 novembre 1995 par les vingt-sept participants constituent les premiers textes solennels de l'après-guerre froide qui lient les deux rives de la Méditerranée. Ils comportent trois volets différents :

Un volet politique et de sécurité, leur objectif est d'établir une zone commune de paix et de stabilité. Un deuxième volet économique et financier avec l'idée de créer un espace de prospérité et une zone de libre-échange basée dans l'accroissement de l'appui financier de l'Union européenne, enfin un troisième volet dédié au développement des ressources humaines et la promotion de la compréhension entre les cultures et les échanges entre sociétés civiles.

La France s'inscrit dans ce cadre, elle va essayer de garder son autonomie, mais c'est dans cette « forme du monde » qu'elle entend jouer son rôle.

En effet le programme électoral du candidat Jacques Chirac prévoyait le projet d'un pacte de stabilité en Méditerranée, que comme on a déjà mentionné repose sur une alliance bilatérale avec Le Caire.

Ce projet de charte français bénéficiait aussi du soutien de quatre Etats membres de l'Union européenne(Espagne, Italie, Grèce, Allemagne), de l'Egypte et de la Jordanie.

Alors la Commission et le Parlement européens ont fait de cette initiative l'un des objectifs prioritaires du suivi de la conférence de Barcelone.

Ce que pour la France était un Pacte, l'Union choisit le mot Charte euro-méditerranéenne. Pour les espagnols et les italiens le mot qu'on aurait du attribuer était celui d'Acte en raison de la politique que les deux pays ont proposé de 1990 à 1992 sur un projet sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (modèle CSCE, déjà commenté).

Tous les partenaires conviennent à respecter le droit international et les instruments régionaux et internationaux. On rappelle le respect de la souveraineté des Etats, et la non ingérence dans les affaires intérieures d'un partenaire.

Dans le volet sécuritaire on fait un appel particulier à la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique.

Conçue plutôt comme un instrument juridiquement contraignant, la Charte n'avancera pas jusqu'au sommet ministériel de Stuttgart où le document prend un engagement politique collectif moins contraignant. C'est le consensus qui est à l'ordre de toutes les décisions. D'essence déclaratoire, le projet de Charte euro-méditerranéenne de stabilité ne préfigure pas l'institution d'un espace régional de gestion des crises et des conflits. Aucune obligation n'est faite aux Etats, exhortés seulement à recourir à des moyens pacifiques pour régler leurs différends et à respecter les législations internationales.

En mai 1998, la France d'une façon individuelle soumet à ses partenaires européens un projet révisé relatif à la contribution des cinq pays méditerranéens partenaires pour la coopération (PMPC) (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Israël) à l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La France appelle à une amélioration du partenariat à travers notamment le groupe de contact et les différents organes de l'OSCE. L'Espagne ne soutiendra pas la proposition française, en considérant que le « processus de Barcelone » est le cadre global des relations de l'Union européenne avec les pays méditerranéens. Pour la diplomatie espagnole, plutôt que d'essayer d'accroître les droits de participation des pays méditerranéens, il faut analyser la façon d'améliorer le contenu du dialogue.

L'Algérie essaya aussi d'apporter sa contribution à la paix et démontrer que l'espace de stabilité ne peut pas se définir que pour la rive nord. Le titre du projet « Idées préliminaires sur un projet de Charte de paix et de stabilité dans la région euro-méditerranéenne » ainsi que son contenu visent à fonder l'objectif de la charte sur des approches convergentes de la sécurité et

la stabilité. La France va essayer de tirer profit de cette démarche en bénéficiant d'un partenaire majeur auprès des pays arabes hostiles à l'adoption de la Charte.

Au cours du meeting de Marseille 2000, on attendait la signature finale de la Charte, mais malheureusement les difficultés qui se trouvent toujours au fond du débat, comme le déséquilibre économique parmi les pays du nord et du sud ont empêché la conclusion des travaux.

Les Conférences se sont suivies sans arriver à des conclusions claires concernant le compromis formel des pays qui composent le partenariat. Le groupe a même développé une Commission pour revaloriser le Processus initié en 1995, mais avec l'idée de ne pas forcer les membres à trouver un consensus sur le document, au contraire, travailler pour atteindre les volets initialement proposés.

L'actuel Commissaire pour le Partenariat M. Christopher Patten en 2001 essaya dans un discours au long d'une des Conférences établir une stratégie commune pour le Processus de Barcelone. Pour lui, les objectifs sont les mêmes, et l'importance du Processus se trouve dans les efforts des pays pour revaloriser les domaines plus faiblement développés, à savoir les droits de l'homme, la justice et l'implication économique des pays qui ne sont pas directement concernés par la Méditerranée. Enfin pour lui le Proche-Orient prend une relevance majeure dans le volet politique et sécuritaire, avec l'implication de l'UE dans le problème israélo-palestinien.

Actuellement le Partenariat a rédigé un document pour établir ce qui doit être « la stratégie régional pour la période 2002-2006 », en conservant toujours l'esprit de la première Conférence de Barcelone.

II. 2 MAIS QUE FONT-ILS DONC SI LOIN DE CHEZ EUX ? (LES USA).

La présence des Etats-Unis en Méditerranée est, contrairement à ce que l'on peut penser, déjà ancienne pour un pays de création récente. Les luttes contre les pirates de Tripoli sont la première incursion militaire dans cette mer. Mais c'est la fin de la deuxième Guerre Mondiale et la bipolarisation, les raisons qui mènent les Etats-Unis à s'engager sur le théâtre. La présence Américaine est d'abord militaire avec surtout la VI^{ème} Flotte. Mais elle sera aussi politique et économique, deux dimensions qui sont intimement liées.

En effet la politique américaine va s'inscrire dans un cadre géopolitique plus large où les intérêts sont clairement d'une nature différente. Il ne faut pas oublier, par exemple, que la

Méditerranée constitue pour les américains une ligne de communication essentielle vis-à-vis de ses intérêts au Moyen-Orient.

L'Administration américaine a défini dans une démarche prospective les grandes lignes de ce qu'elle appelle "la stratégie nationale de sécurité". Ce document sert de référence pour la politique de défense.

Ainsi la version de l'année 95 de ce texte²⁹ définit comme ligne d'action « l'engagement des Etats-Unis pour élargir la communauté des états adhérents aux principes de sécurité, de libre-échange et de démocratie ». Les intérêts économiques sont aussi présents.

A cet effet, les forces armées américaines se sont toujours entraînées à répondre à une très grande variété de possibilités d'actions allant de la menace terroriste aux opérations militaires proprement dites. Mais quoiqu'il arrive, les Etats-Unis doivent conserver une totale liberté de décision et d'action, quelles que soient les options envisagées.

La présence américaine en Méditerranée obéit parfaitement à cette ligne d'action. Ayant besoin de communications ouvertes, la Méditerranée devient un carrefour stratégique d'énorme importance pour le développement du concept « global power ».

La vision américaine de la zone de sécurité qui va de l'Atlantique au Golfe Persique, permet de comprendre que la défense avancée des champs pétrolifères commence en Méditerranée.

D'autre part la relation entre les États-Unis et Israël détermine aussi la politique américaine dans la zone méditerranéenne. Les liens privilégiés concrétisés dans tous les domaines font preuve d'un appui que les Américains ne cachent pas.

La fin de la guerre froide et le nouveau concept stratégique au sein de l'OTAN ont poussé l'Europe, et plus concrètement la France à revoir la position privilégiée américaine dans la chaîne de commandement de l'OTAN dans le flanc sud de l'Europe. Espoir vain et déçu, ce qui apparaissait comme une évidence-la nomination d'un général européen pour Afsouth- aux yeux des français.

En conclusion la politique américaine en Méditerranée ne doit pas être considérée comme un tout cohérent, pensé et parfaitement coordonné selon une planification établie. C'est plutôt un ensemble de décisions et d'actions très pragmatiques visant à garantir des intérêts identifiés qui sont clairement nationaux.. C'est en cela que cette politique peut être dangereuse pour la diplomatie française et européenne si elle n'est pas capable de montrer la volonté (et les moyens) de mener une action qui puisse contribuer à stabiliser et développer les relations parmi les différents pays de la région. La forme de l'action, conférence ou dialogue euro-

²⁹ The White House, A National Security Strategy of Engagement and Enlargement, Washington, D.C., Government Printing Office, Fev. 1995.

méditerranéen ou autre, importe peu car ce qui est essentiel est de prendre en compte la puissance américaine et la volonté des pays du sud de pouvoir se développer.

II. 3 DE L'INTERET EGOISTE A L'AVANTAGE MUTUELLE : LE « VA ET VIENT » DE LA DIPLOMATIE FRANCAISE.

La période 1980-1990 provoque le retour à la thématique méditerranéenne dont se réclamait Gabriel Audisio dans les années 30, au fur et à mesure du recul français dans la région. Elle se détermine sous l'impact de la dé-bipolarisation du système international et de la guerre du Golfe.

La remise en cause de la politique arabe initialisée par le Général de Gaulle intervient au début des années 90. La chute du mur de Berlin consacre la fin de la bipolarité et le support idéologique des principes gaulliens, qui visaient jusqu'alors à dégager un espace propre autour de la ligne de clivage Est-Ouest, s'effondre. La guerre du Golfe, à cet égard, produit un effet déterminant sur l'orientation de la diplomatie française. « La participation de la France aux côtés des alliés dans le premier conflit de l'après-guerre froide autorise François Mitterrand à la dénonciation publique de la référence gaullienne, la politique arabe dont il revendiquait jusque-là la continuité sans pour autant l'approuver »³⁰.

La notion de « politique méditerranéenne » permet à la France de masquer les échecs diplomatiques et le déficit rhétorique auprès d'une zone traditionnelle d'influence (Maghreb et Machrek). Comme on a déjà souligné, la nouvelle politique française est fondée sur l'insertion et la solidarité et fait face à une politique mono culturelle, construite sous le renouvellement d'un discours gaullien et des rapports uniquement bilatéraux.

Des facteurs supplémentaires motivent la relance d'une dynamique méditerranéenne, le premier, et le plus décisif, est constitué par la montée inquiétante de l'islamisme au Maghreb, plus particulièrement en Algérie. L'émergence de la mouvance islamiste au Maghreb conforte le bien-fondé d'une stratégie méditerranéenne et l'intérêt compris des acteurs étatiques à favoriser le rapprochement entre la rive Nord et la rive sud. Concernant précisément l'Algérie, Paris, malgré une apparente neutralité, maintient une aide sur le plan économique et militaire au pouvoir algérien. Ce soutien s'explique par la crainte des conséquences que pourraient engendrer l'arrivée d'un régime hostile à la France, l'exode vers le Nord de milliers

³⁰- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.85.

d'algériens, l'extension de la crise à la région maghrébine et à la fragilisation des intérêts français.

Ensuite, il convient de mentionner l'inquiétude qui fait surface en France au début des années 90 devant le surcroît de puissance de l'Allemagne : sa réunification mais aussi l'influence prépondérante qu'elle risque d'exercer sur les pays nouvellement libérés d'Europe centrale et orientale, où elle est économiquement dominante³¹, ne sont pas sans éveiller quelques craintes. Ces appréhensions poussent la France, mais aussi l'Italie et l'Espagne, à encourager un rééquilibrage vers la Méditerranée. De plus, au moment où l'Algérie sombre dans le chaos et l'ex-Yougoslavie dans la guerre, il devient plus qu'urgent d'agir sur la périphérie Sud.

Ainsi, l'énonciation d'une politique méditerranéenne par la France se présente d'un côté comme une réponse multiple à l'affaiblissement de son rôle privilégié au Proche-Orient, d'un autre à la perte de sens du message dont elle se réclamait et enfin, aux nouveaux enjeux géopolitiques régionaux. Par contre, elle conduit la France dans une nouvelle situation où sa spécificité fait reculer puisque cette référence méditerranéenne est partagée par d'autres pays de la rive Nord.

Dès la prise de fonction du Président Jacques Chirac un nouveau élan est donné à la politique arabe de la France. Lors de son voyage à Rabat en 1995, un Pacte de stabilité pour la Méditerranée est lancé. En 1996, il va prolonger cette initiative au Caire avec un discours intitulé : « La France et les mondes arabe et méditerranéen ». Il réaffirme plus que jamais la politique arabe de la France qui « doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. Je souhaite lui donner un élan nouveau, dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le Général de Gaulle ». Il étend ensuite le cadre de cette politique à l'Europe : « Cette grande politique arabe, la France souhaite la faire partager à l'Europe toute entière », car au fond « les monde arabe et européen sont liés par une communauté d'intérêts et de destin ».

Son discours est un programme où les différents espaces de référence sont plus juxtaposés que véritablement articulés : politique arabe de la France, éventuellement élargie à l'Europe toute entière. On va même rédiger des formules comme : « Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud ».

Les premières visites du nouveau Président de la République sont ainsi celle du Président égyptien Hosni Mubarak et le roi Hussein de Jordanie. De même, Le Maroc et La Tunisie font partie des premières destinations de J. Chirac.

³¹- Garde Paul, « La dimension franco-allemande du conflit yougoslave », Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil, ed. KARTHALA, Paris, 2000, p.82.

D'autre part la diplomatie américaine trouve des difficultés au Proche-Orient ; le blocage du processus de paix, les attentats en Arabie Saoudite et l'échec des négociations interkurdes donnent à la France une opportunité majeure.

Le Président va essayer de mélanger diplomatie et aspects économiques dont à partir de maintenant vont commencer à faire partie de ses discours politiques. En effet dans le dossier irakien, elle adopte une attitude plus ouverte vis-à-vis de Bagdad, prévoyant une démarche économique.

Pour développer cette politique la France s'appuie sur deux de ces partenaires privilégiés, Le Maroc et Le Liban. Le Maroc comme modèle d'Islam modéré, traditionnel allié français que Chirac n'a jamais laissé d'appuyer même à risque de rompre la cohésion dans le sein de la Union Européenne et Le Liban, comme point de placement de ses atouts industriels dans la reconstruction d'un pays ravagé après une guerre civile.

Le conflit israélo-palestinien sert aussi à la France pour mettre au point la notion de double canal³² que sous-entend le partage des responsabilités avec l'Union européenne.

Mais bientôt cette politique étrangère trouvera ses limites. Le premier se trouve dans l'ambiguïté des rapports entre la France et l'Union européenne. La France est souvent tenté d'inhiber ou d'afficher son appartenance à la communauté européenne selon un jeu à géométrie variable. Quand la France veut accroître la force des prises de position utilise la dimension européenne, par exemple dans le conflit israélo-palestinien ; mais quand les intérêts nationaux entrent en jeu elle s'estompe, à savoir sa prise de position dans la crise du Persil entre Le Maroc et L'Espagne (juillet 2002), où la déclaration de la Présidence danoise fut mise en évidence par le Président Chirac.

Mais le rôle de la France est aussi contingenté par la marge de manœuvre que la diplomatie américaine veut lui concéder. D'autre part dans l'espace Proche-Orient la Grande Bretagne s'aligne toujours du côté américain.

Une politique dénommée « proche orientale » s'impose sur la référence arabe, classifiant l'action française en Méditerranée orientale et laissant le terme « méditerranéen » pour son influence dans le côté Ouest de la Méditerranée.

³² Chérigui Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », De la politique étrangère de la France, Le Banquet, Paris, 1998, p.69.

CONCLUSION

Enfermée entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique les 3 millions de Kilomètres carrés qui composent la Méditerranée constituent encore de nos jours un carrefour stratégique incomparable. Le rêve d'unifier la Méditerranée a été toujours dans l'esprit du puissant du moment. Les pays riverains conscients d'une proximité commode, et à la fois difficile, ont essayé de détenir le monopole de « l'influence et le control » du devenir du bassin méditerranéen. Les intérêts économiques, les croyances, les métissages réels et souvent non reconnus ont marqué les différentes approches des pays concernés. Mais, depuis des années, les rapports de forces ont régi les relations entre le nord et le sud de la Méditerranée ; un lien parmi ces peuples qui ne sont pas des étrangers les uns pour les autres tout en étant chez eux dans cette zone, un lien que depuis l'Antiquité reste invariable.

Le peuple français, dû à sa nature particulière a toujours voulu être présent dans la Méditerranée et sa politique a connu des expressions très variées fluctuant au gré de ses pôles d'intérêts ou suivant les luttes de puissances du moment.

Ainsi les croisades, les aventures napoléoniennes ou l'esprit colonisateur de la France témoignent une évidence qui se répète au long des siècles. Son statut de puissance riveraine et d'acteur économique majeur lui doit être accordé, mais aussi son influence culturelle incontestable qui a été développé au long des années. Enfin la France détient actuellement une responsabilité et une légitimité historique vers le bassin méditerranéen.

Mais cet espace stratégique indéniable, après la fin de la guerre froide, est devenu plus complexe et fragile. Les Etats-Unis sont très conscients, et n'ont jamais laissé d'être présent dans la Méditerranée.

S'il y avait un mot qui puisse définir l'implication française en Méditerranée, celui-ci devrait être « solidarité ». Il s'agit d'un discours intelligent, bien cadré, où la France, par divers moyens, essaie de consacrer sa position prédominante dans la région. La provocation du dialogue, le débat des idées ont toujours été pour la France des points forts au service des intérêts moins nobles, mais aussi important comme le développement économique de la région. Bien qu'une posture égoïste puisse être confiée à la France, il n'est pas pour autant faux que la diplomatie française a toujours cherché la construction d'un espace commun dans tous les domaines.

La politique étrangère de la France a changé de « cap » au long de ces dernières années essayant de trouver sa place face au géant américain. De Gaulle, Mitterrand et l'actuel Président Jacques Chirac se sont déplacés dans les mots et dans les zones d'influence pour revitaliser et

renouveler sa politique étrangère. Mais la France est consciente du projet européen et elle essaie de encadrer l'ensemble. Comme il vient d'être souligné, depuis la chute du mur de Berlin, elle n'est plus en mesure d'influencer significativement les affaires du monde méditerranéen, notamment dans sa partie arabe, par une simple prise de distance avec l'administration américaine ; le choix du « levier européen » reste très attirant.

La nouvelle politique arabe de Jacques Chirac, même si on peut la qualifier de « discutable » constitue un moyen d'assimiler et de rapprocher un monde arabe bouleversé par les derniers événements.

De cette manière, les instruments utilisés par la diplomatie française visent, chacun, une zone d'emploi différent. Dans l'informalité du Forum, ce surtout le Maghreb qui se sent concerné ; par contre avec l'Union européenne et le Processus de Barcelone la France essaie de maintenir son influence dans le Proche-Orient.

Le cadre européen doit rester le moyen le plus crédible pour peser efficacement sur une ou autre zone. La position privilégiée de la France au sein de la communauté doit forcer à la diplomatie française à jouer à fond la carte européenne, même si les événements dans le Golfe sont en train de diviser plus que jamais les efforts développés pendant ces derniers années ; L'Europe gagnera en efficacité bien que les pays ne perdront pas autant en spécificité. La France s'inscrit dans cette représentation européenne, elle garde, certes, son autonomie, mais c'est dans cette dynamique, qu'elle a largement contribué à développer son leadership. « Avec d'autres moyens et de nouveaux habits »³³, elle pourrait jouer très bien son rôle de puissance régional dans la Méditerranée.

³³ Daguzan Jean-françois, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, p.173.

Annexe 1

DECLARATION DE BARCELONE ADOPTEE LORS DE LA CONFERENCE EURO-MEDITERRANEENNE (27 et 28 novembre 1995)

La Conférence Euro-Méditerranéenne de Barcelone a réuni les 27 et 28 novembre 1995 les Ministres des Affaires Etrangères des 15 pays membres de l'Union et ceux de 12 pays tiers méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne). La Déclaration finale adoptée comporte trois volets : partenariat politique et de sécurité, partenariat économique et financier, partenariat dans les domaines social culturel et humain. Le Suivi de la Conférence est assuré par des réunions périodiques des Ministres des Affaires étrangères et par un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" composé de hauts fonctionnaires représentant la troïka européenne et chaque partenaire méditerranéen. Enfin, le Programme de Travail traduit dans les faits les objectifs définis par la Conférence. Ces documents ont été adoptés par tous les participants à la Conférence.

"Le Conseil de l'Union européenne, représenté par son président, M. Javier Solana, ministre des Affaires étrangères d'Espagne,
la Commission européenne, représentée par M. Manuel Marín, vice-président,
l'Allemagne, représentée par M. Klaus Kinkel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères,
l'Algérie, représentée par M. Mohamed Salah Dembri, ministre des Affaires étrangères,
l'Autriche, représentée par Mme Benita Ferrero-Waldner, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères,
la Belgique, représentée par M. Erik Derycke, ministre des Affaires étrangères,
Chypre, représentée par M. Alecos Michaelides, ministre des Affaires étrangères,
le Danemark, représenté par M. Niels Helveg Petersen, ministre des Affaires étrangères,
l'Egypte, représentée par M. Amr Moussa, ministre des Affaires étrangères,
l'Espagne, représentée par M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne,
la Finlande, représentée par Mme Tarja Halonen, ministre des Affaires étrangères,
la France, représentée par M. Hervé de Charette, ministre des Affaires étrangères,
la Grèce, représentée par M. Károlos Papoulias, ministre des Affaires étrangères,
l'Irlande, représentée par M. Dick Spring, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
Israël, représenté par M. Ehud Barak, ministre des Affaires étrangères,
l'Italie, représentée par Mme Susanna Agnelli, ministre des Affaires étrangères,
la Jordanie, représentée par M. Abdel-Karim Kabariti, ministre des Affaires étrangères,
le Liban, représenté par M. Fares Bouez, ministre des Affaires étrangères,
le Luxembourg, représenté par M. Jacques F. Poos, vice-Premier ministre et ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération,
Malte, représentée par M. le professeur Guido de Marco, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
le Maroc, représenté par M. Abdellatif Filali, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
les Pays-Bas, représentés par M. Hans van Mierlo, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
le Portugal, représenté par M. Jaime Gama, ministre des Affaires étrangères,
le Royaume-Uni, représenté par M. Malcolm Rifkind QC MP, ministre des Affaires étrangères,
la Syrie, représentée par M. Farouk Al-Sharaa, ministre des Affaires étrangères,
la Suède, représentée par Mme Lena Hjelm-Wallen, ministre des Affaires étrangères,
la Tunisie, représentée par M. Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères,
la Turquie, représentée par M. Deniz Baykal, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
l'Autorité palestinienne, représentée par M. Yassir Arafat, président de l'Autorité palestinienne,

- participant à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone;

- soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire;

- conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- décidés à créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants;

- considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité;

- soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe "des territoires contre la paix", avec tout ce que cela implique;

- convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat ;

conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la déclaration de principes suivante, à :

- agir conformément à la Charte des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties ;

- développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socio-culturel, économique et judiciaire ;

- respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe ;

- considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie ;

- respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales ;

- respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international ;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées ;

- s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire ;

- respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires ;

- régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations unies et au droit international ;

- renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ;

- lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects ;

- promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, œuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

- envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles ;

- s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CWC ;

- favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ;

- étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un "espace de paix et de stabilité en Méditerranée", y compris la possibilité à terme de mettre en œuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants :

- accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable ;
- améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur :

- l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés ;
- l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

a) Zone de libre-échange

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre-échange graduel dans cette zone : les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant compte de l'accord GATS.

Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en

- adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence ;
- poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs ;
- procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies ;
- promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

b) Coopération et concertation économiques

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants :

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations ;

- affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange ;

- encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux PME ;

- soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions ;

- reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ;

- soulignent l'importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l'amélioration de la coopération dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l'aquaculture, et s'engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d'instruments communs ;

- reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;

- reconnaissent que l'approvisionnement en eau ainsi qu'une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu'il importe de développer la coopération en ces domaines ;

- conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en œuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conviennent également de coopérer en vue de l'éradication de cultures illicites et pour le développement des régions éventuellement affectées. Les participants conviennent également de coopérer dans d'autres domaines et, à cet égard :

- soulignent l'importance d'un développement et d'une amélioration des infrastructures, y compris par la création d'un système efficace de transport, le développement des technologies de l'information et la modernisation des télécommunications. A cet effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités ;

- s'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le domaine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus ;

- s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire ;

Source : <http://euomedrights.net/français/fransk.html>

- reconnaissent que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de réseaux scientifiques ;

- conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

c) Coopération financière

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard :

- que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4 685 millions d'écus pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera l'intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des Etats membres ;

- qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire ;

- qu'une gestion macroéconomique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

- ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel ;

- ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en œuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels ; dans ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;

- ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population ;

- ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. Ils attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement ;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples ;
- en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques ;
- sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée ;
- ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile ;
- ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique ;
- ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs ;
- dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les Etats membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats membres tels que définis aux fins communautaires ;
- ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme ;
- de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption ;
- ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

Suivi de la conférence

Les participants :

- considérant que la conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer ;
- réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration ;
- résolu à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen ;
- convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes,

adoptent le programme de travail ci-joint.

Les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone", au niveau de hauts fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères se tiendra au cours du 1er semestre de 1997 dans l'un des douze Etats méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures."

Programme de travail

I. Introduction

Le présent programme a pour but de traduire dans les faits les objectifs définis dans la déclaration de Barcelone, et d'en respecter les principes, par des actions régionales et multilatérales. Il est complémentaire de la coopération bilatérale, mise en œuvre notamment en vertu des accords conclus entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et de la coopération qui existe déjà dans d'autres enceintes multilatérales.

La préparation et le suivi des différentes actions s'effectueront suivant les principes et les modalités indiqués dans la déclaration de Barcelone.

Les actions à mener en priorité pour développer la coopération sont énumérées ci-après. Elles n'excluent pas que la coopération euro-méditerranéenne soit étendue à d'autres actions, si les partenaires en décident ainsi.

Les actions peuvent s'adresser aux Etats, à leurs entités locales et régionales et aux acteurs de la société civile.

Avec l'accord des participants, d'autres pays ou organisations pourront s'associer aux actions prévues par le programme de travail. La mise en œuvre doit s'effectuer d'une manière souple et transparente.

Avec l'accord des participants, à l'avenir, la coopération euro-méditerranéenne tiendra compte, comme il conviendra, des avis et recommandations issus des dialogues pertinents à différents niveaux dans la région.

La mise en œuvre du programme devrait débuter dès que possible après la conférence de Barcelone. Un bilan sera dressé lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne sur la base d'un rapport établi par les services de la Commission européenne, notamment à partir de rapports émanant des différentes réunions et des différents groupes mentionnés ci-après, et approuvé par le "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" institué par la déclaration de Barcelone.

II. Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité

En vue de contribuer à l'objectif d'instaurer progressivement une zone de paix, de stabilité et de sécurité dans le bassin méditerranéen, des hauts fonctionnaires se réuniront périodiquement, à compter du premier trimestre de 1996. Ils:

- procéderont à un dialogue politique afin de déterminer les moyens les plus appropriés de traduire dans les faits les principes de la déclaration de Barcelone et

- présenteront des propositions concrètes en temps opportun, en vue de la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

Les instituts de politique étrangère de la région euro-méditerranéenne seront encouragés à former un réseau de coopération plus intense, qui pourrait devenir opérationnel à partir de 1996.

III. Partenariat économique et financier : construction d'une zone de prospérité partagée

Des réunions se tiendront périodiquement au niveau des ministres, de fonctionnaires ou d'experts, selon les besoins, afin de promouvoir la coopération dans les domaines ci-après. Ces réunions pourront être complétées, au besoin, par des conférences ou des séminaires auxquels pourra aussi participer le secteur privé.

Etablissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange

L'établissement d'une zone de libre-échange conformément aux principes énoncés dans la déclaration de Barcelone est un élément essentiel du partenariat euro-méditerranéen.

La coopération portera plus spécialement sur des mesures concrètes, destinées à favoriser le libre-échange et tout ce qui en découle, à savoir :

- l'harmonisation des règles et des procédures dans le domaine douanier, en particulier dans la perspective de l'introduction progressive de l'origine cumulative ; le cas échéant, seront examinées entre-temps dans un esprit favorable, des solutions ad hoc dans des cas particuliers ;

- l'harmonisation des normes, notamment au moyen de réunions organisées par les organisations européennes de normalisation ;

- l'élimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles et adoption de mesures appropriées concernant les règles phytosanitaires et vétérinaires et d'autres réglementations sur les denrées alimentaires ;

- la coopération entre organismes de statistiques, qui devrait permettre d'obtenir des données fiables, établies selon des méthodes harmonisées ;

- les possibilités de coopération régionale et sous-régionale (sans préjudice des initiatives prises dans d'autres cadres).

Investissement

La coopération aura pour but de contribuer à la création d'un climat favorable à l'élimination des obstacles à l'investissement, en approfondissant notamment la réflexion sur l'identification de ces obstacles et de moyens, y compris dans le secteur bancaire, pour favoriser ces investissements.

Industrie

La modernisation industrielle et l'amélioration de la compétitivité constitueront des facteurs clés du succès du partenariat euro-méditerranéen. A cet égard, le secteur privé pourra jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région et la création d'emplois. La coopération portera notamment sur :

- l'adaptation du tissu industriel à la modification de l'environnement international, notamment à l'émergence de la société de l'information ;

- le cadre et la préparation de la modernisation et de la restructuration d'entreprises existantes, notamment dans le secteur public, y compris la privatisation ;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- l'utilisation de normes européennes ou internationales et la modernisation des tests de conformité, des procédures de certification et d'agrément, ainsi que des normes de qualité.

Une attention particulière sera accordée aux moyens d'encourager la coopération entre entreprises, y compris les PME, et de créer les conditions propices à leur développement, y compris, éventuellement, par l'organisation de séminaires, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre du programme Med-Invest et au sein de l'Union européenne.

Agriculture

Tout en rappelant que ces questions relèvent pour l'essentiel des relations bilatérales, la coopération en ce domaine sera axée sur :

- le soutien aux politiques mises en oeuvre par les partenaires pour diversifier la production ;
- la réduction de la dépendance alimentaire ;
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- le rapprochement entre entreprises, groupements et organisations professionnelles des partenaires sur une base volontaire ;
- le soutien à la privatisation ;
- l'assistance technique et la formation ;
- le rapprochement des normes phytosanitaires et vétérinaires ;
- le développement rural intégré incluant l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques annexes ;
- la coopération entre régions rurales, l'échange d'expérience et de savoir-faire en matière de développement rural ;
- le développement des régions affectées par l'éradication des cultures illicites.

Transports

L'existence de liaisons efficaces et interopérables entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et entre les partenaires eux-mêmes, ainsi que le libre accès au marché des services dans le secteur des transports maritimes internationaux, sont essentiels pour le développement des flux commerciaux et le bon fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen.

Au cours de l'année 1995, deux réunions des ministres des transports des pays de l'ouest du bassin méditerranéen ont eu lieu et, à la suite de la conférence régionale pour le développement des transports maritimes dans le bassin méditerranéen, un programme pluriannuel a été adopté par le groupe méditerranéen des transports par voie d'eau.

La coopération portera notamment sur :

- la mise en place d'un système efficace de transport multimodal air-mer transméditerranéen, à travers l'amélioration et la modernisation des ports et aéroports, la suppression des restrictions injustifiées, la simplification des procédures, l'amélioration de la sécurité maritime et aérienne, l'harmonisation des règles environnementales à un niveau élevé, y compris un contrôle plus efficace de la pollution due aux transports maritimes, et la mise en place de systèmes harmonisés de gestion du trafic ;
- la création de liaisons terrestres est-ouest sur les rives sud et est de la Méditerranée et
- la connexion des réseaux de transports méditerranéens au réseau transeuropéen, de manière à assurer leur interopérabilité.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Energie

Une conférence à haut niveau s'est tenue en 1995 en Tunisie, avec une réunion de suivi à Athènes et une conférence sur l'énergie à Madrid le 20 novembre 1995.

Dans le but de créer un environnement propice à l'investissement et à l'activité des sociétés de production d'énergie, la coopération future se concentrera notamment sur :

- les moyens de favoriser l'association des pays méditerranéens au traité sur la Charte européenne de l'énergie ;
- la planification énergétique ;
- l'encouragement du dialogue entre producteurs et consommateurs ;
- en ce qui concerne le pétrole et le gaz, la prospection, le raffinage, le transport, la distribution, ainsi que le commerce régional et transrégional ;
- la production et la manutention du charbon ;
- la production et le transport d'électricité, l'interconnexion des réseaux et la construction de réseaux ;
- l'efficacité énergétique ;
- les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- les questions environnementales liées à l'énergie ;
- le développement de programmes communs de recherche ;
- les activités de formation et information dans le secteur de l'énergie.

Télécommunications et technologie de l'information

Dans le but de mettre en place un réseau de télécommunications moderne et efficace, la coopération portera plus spécialement sur :

- les infrastructures dans le domaine de l'information et des télécommunications (cadre réglementaire minimal, normes, tests de conformité, interopérabilité des réseaux, etc.) ;
- les infrastructures régionales, y compris les liaisons avec les réseaux européens ;
- l'accès aux services et
- les nouveaux services dans des domaines d'application prioritaires.

L'existence d'infrastructures plus efficaces dans le domaine de l'information et des communications facilitera l'intensification des échanges euro-méditerranéens et l'accès à la nouvelle société de l'information qui est en train de prendre corps.

Il est prévu qu'une conférence régionale ait lieu en 1996 dans le but de préparer le terrain à la réalisation de projets pilotes destinés à montrer les avantages concrets que peut apporter la société de l'information.

Aménagement du territoire

La coopération portera plus spécialement sur :

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire pour la zone euro-méditerranéenne, qui réponde aux besoins et spécificités des pays ;

- l'encouragement de la coopération transfrontalière, dans les domaines d'intérêt mutuel.

Tourisme

Les ministres du Tourisme, réunis à Casablanca, ont adopté en 1995, la charte méditerranéenne du tourisme. Les actions de coopération qui seront lancées porteront en particulier sur les domaines de l'information, de la promotion et de la formation.

Environnement

La coopération portera plus spécialement sur :

- l'évaluation des problèmes environnementaux du bassin méditerranéen et la définition des initiatives à prendre, s'il y a lieu ;

- la formulation de propositions en vue de l'élaboration puis de l'actualisation d'un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme dans le domaine de l'environnement, coordonné par la Commission européenne et complété par des actions à long terme. Parmi les principaux domaines d'action de ce programme devraient figurer : la gestion intégrée des eaux, des sols et des zones côtières ; la gestion des déchets ; la prévention de la pollution de l'air et de la Méditerranée et la lutte contre cette pollution ; la conservation et la gestion du patrimoine naturel, des paysages et des sites ; la protection, la conservation et la reconstitution de la forêt méditerranéenne, notamment par la prévention et la maîtrise de l'érosion, de la dégradation des sols, des incendies de forêt et la lutte contre la désertification ; le transfert de l'expérience communautaire en matière de techniques de financement, de législation et de contrôle de l'environnement ; la prise en compte des considérations environnementales dans toutes les politiques ;

- l'instauration d'un dialogue régulier pour suivre la mise en œuvre du programme d'action ;

- la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale et le renforcement de la coordination avec le plan d'action pour la Méditerranée ;

- l'encouragement à mieux coordonner les investissements d'origines diverses et à mettre en œuvre les conventions internationales en la matière ;

- la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires, lorsque cela est nécessaire, notamment de mesures préventives et de normes appropriées d'un niveau élevé.

Sciences et technologie

La coopération portera plus spécialement sur :

- la promotion de la recherche et développement, en s'attaquant au problème de la disparité croissante des performances scientifiques, en tentant compte du principe de l'avantage mutuel ;

- l'intensification des échanges d'expériences dans les secteurs et les politiques scientifiques les plus à même de permettre aux partenaires méditerranéens de réduire l'écart par rapport à leurs voisins européens et de promouvoir le transfert de technologies ;

- la contribution à la formation du personnel scientifique et technique en intensifiant la participation à des projets de recherche conjoints.

Un comité de surveillance a été institué à la suite de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Sophia Antipolis en mars 1995 ; ce comité tiendra sa première réunion immédiatement après la conférence de Barcelone. Il s'attachera à faire des recommandations en vue d'une mise en œuvre conjointe des actions prioritaires définies au niveau ministériel.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Eau

La Charte méditerranéenne de l'eau a été adoptée à Rome en 1992.

L'eau est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La coopération dans ce domaine aura pour but de :

- faire le point de la situation en tenant compte des besoins actuels et futurs ;
- définir les moyens de renforcer la coopération régionale ;
- faire des propositions en vue de rationaliser la planification et la gestion - en commun, le cas échéant - des ressources en eau ;
- contribuer à la création de nouvelles sources en eau.

Pêche

Compte tenu de l'importance que revêtent la conservation et la gestion rationnelle des stocks de poissons de la Méditerranée, la coopération dans le cadre du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sera renforcée.

A la suite de la conférence ministérielle sur la pêche qui s'est tenue à Heraklion en 1994, une action de suivi appropriée sera entreprise dans le domaine juridique, sous la forme de réunions qui auront lieu en 1996.

La coopération sera améliorée dans le domaine de la recherche sur les ressources halieutiques, y compris l'aquaculture, et dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

IV. Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Développement des ressources humaines

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration du niveau d'éducation dans l'ensemble de la région, une attention particulière devant être accordée aux partenaires méditerranéens. A cet effet, les politiques en matière d'enseignement feront l'objet d'un dialogue régulier qui, dans un premier temps, portera plus particulièrement sur la formation professionnelle, la technologie appliquée à l'éducation, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et la recherche. A cet égard, ainsi que dans d'autres domaines, une attention particulière sera accordée au rôle des femmes. L'Ecole euro-arabe d'administration des entreprises de Grenade et la Fondation européenne de Turin apporteront aussi leur contribution à cette opération.

Une réunion de représentants du secteur de la formation professionnelle (décideurs, universitaires, formateurs, etc.) sera organisée dans le but de confronter des conceptions modernes de gestion.

Une réunion de représentants du monde universitaire et de l'enseignement supérieur aura lieu. La Commission européenne renforcera son programme Med-Campus.

Une réunion sera également convoquée dans le domaine de la technologie appliquée à l'éducation.

Municipalités et régions

Les municipalités et les autorités régionales doivent être étroitement associées au fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen. Des représentants de villes et de régions seront encouragés à se rencontrer chaque année pour

passer en revue les défis communs qu'ils ont à affronter et pour confronter leurs expériences. Ces rencontres seront organisées par la Commission européenne en mettant à profit l'expérience passée.

Dialogue entre cultures et civilisations

Compte tenu de l'importance que revêt l'amélioration de la compréhension mutuelle par la promotion des échanges culturels et de la connaissance des langues, des fonctionnaires et des experts se réuniront afin de faire des propositions d'actions concrètes portant, entre autres, sur les domaines suivants : le patrimoine culturel et artistique, les manifestations culturelles et artistiques, les coproductions (théâtre et cinéma), les traductions et autres moyens de diffusion de la culture, la formation.

Une meilleure compréhension entre les principales religions présentes dans la région euro-méditerranéenne favorisera la tolérance mutuelle et la coopération. La tenue de réunions périodiques de représentants des religions et des institutions religieuses, ainsi que de théologiens, d'universitaires et d'autres personnes concernées, sera soutenue dans le but de vaincre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme, et d'encourager la coopération à la base. Les conférences qui se sont tenues à Stockholm (du 15 au 17 juin 1995) et à Tolède (du 4 au 7 novembre 1995)

peuvent servir d'exemples à cet égard.

Médias

Une interaction étroite des médias favorisera une meilleure compréhension culturelle. L'Union européenne encouragera activement cette interaction, en particulier par le biais du programme Med-MEDIA. Une réunion annuelle de représentants du monde des médias sera organisée dans ce contexte.

Jeunesse

C'est au moyen des échanges de jeunes qu'il faudrait préparer les générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens. Un programme euro-méditerranéen d'échanges de jeunes devrait donc être mis en place, sur la base de l'expérience acquise en Europe et en tenant compte des besoins des partenaires ; ce programme devrait tenir compte de l'importance de la formation professionnelle, notamment pour ceux qui n'ont pas de qualifications, et de la formation d'animateurs et d'assistants sociaux destinés à travailler avec les jeunes. La Commission européenne fera les propositions nécessaires avant la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

Echanges entre les sociétés civiles

Des hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement afin d'examiner les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains découlant du partenariat euro-méditerranéen, spécialement ceux qui concernent les fonctionnaires, les scientifiques, les universitaires, les hommes d'affaires, les étudiants et les sportifs, y compris par l'amélioration et la simplification des procédures administratives, notamment en ce qui concerne l'existence éventuelle d'obstacles administratifs non nécessaires.

Développement social

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des partenaires méditerranéens, en particulier des femmes et des couches les plus démunies. A cet égard, les partenaires attachent une importance particulière au respect et à la promotion des droits sociaux fondamentaux. A cet effet, les acteurs de la politique sociale se réuniront périodiquement au niveau approprié.

Santé

Les partenaires conviennent d'axer la coopération en ce domaine sur :

- les actions de sensibilisation, d'information et de prévention ;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- le développement des services de la santé publique, en particulier système de soins, centres de santé primaire, services de santé maternelle et infantile, planning familial, système de surveillance épidémiologique et mesures de contrôle des maladies transmissibles ;
- la formation de personnel sanitaire et de gestion sanitaire ;
- la coopération médicale en cas de catastrophes naturelles.

Migration

Compte tenu de l'importance de la question de la migration dans les relations euro-méditerranéennes, la tenue de réunions sera encouragée en vue d'aboutir à des propositions concernant les flux et les pressions migratoires. Ces réunions tiendront compte de l'expérience acquise entre autres dans le cadre du programme Med-Migration, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des migrants installés légalement dans l'Union.

Terrorisme

Trafic de drogue, criminalité organisée

La lutte contre le terrorisme devra constituer une priorité pour toutes les parties. A cet effet, des fonctionnaires se réuniront périodiquement dans le but de renforcer la coopération entre les autorités policières, judiciaires et autres. Dans ce contexte, seront prises en considération notamment l'intensification des échanges d'informations et l'amélioration des procédures d'extradition.

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin de déterminer les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter notamment contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris la contrebande.

Toutes ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

Immigration clandestine

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin d'examiner les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter contre l'immigration clandestine.

Ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

V. Contacts institutionnels

Dialogue parlementaire euro-méditerranéen

Une conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée s'est tenue à La Valette du 1er au 4 novembre 1995.

Le Parlement européen est invité à prendre l'initiative, auprès d'autres parlements, pour lancer le futur dialogue parlementaire euro-méditerranéen, qui pourrait permettre aux élus des différents partenaires de procéder à des échanges de vues sur une vaste gamme de sujets.

Autres contacts

Des contacts réguliers entre d'autres organes européens, notamment le Comité économique et social de la Communauté européenne, et leurs homologues méditerranéens contribueraient à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

A cet effet, le Comité économique et social est invité à prendre l'initiative d'établir des liens avec ses homologues et organismes équivalents méditerranéens. A cet égard, une réunion euro-méditerranéenne des Comités économiques et sociaux et organismes équivalents aura lieu à Madrid les 12 et 13 décembre.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Extraits du Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, à l'Université du Caire (8 avril 1996)

<<
(...)

La politique arabe de la France doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. (...) "Tout nous commande", disait le Général de Gaulle dès 1958, "de reparaître au Caire, à Damas, à Amman et dans toutes les capitales de la région, comme nous sommes restés à Beyrouth : en amis et en coopérants". Cette vision continue de guider la politique de la France qui repose sur quelques grands principes, inspirés par la qualité particulière de la relation que Français et Arabes ont nouée de longue date.

Quatre principes :

Le premier, nous devons dialoguer en partenaires égaux, qui s'apprécient et qui s'estiment. Ce dialogue doit se développer dans le respect mutuel de ce que nous sommes, de ce qui fait notre identité. (...)

Deuxième principe : nous sommes attachés au droit des peuples à la libre détermination de leur destin, à l'affirmation de leur indépendance et à leur droit à la sécurité. La France estime que ce principe essentiel doit s'appliquer à tous les peuples, sans exception.

Troisième principe : nous soutenons l'aspiration des peuples arabes à la solidarité et à l'unité. (...)

Quatrième principe : nous appuyons les aspirations du monde arabe à l'ouverture et à la paix. La France est aux côtés de tous ceux qui combattent l'extrémisme, le fanatisme et les forces de la haine où qu'elles se manifestent dans le monde. (...)

Fondée sur ces quatre principes, la politique arabe de la France doit tirer sa force de deux atouts principaux. Il y a d'abord, entre Français et Arabes, une connaissance mutuelle ancienne qui a nourri notre amitié séculaire et qui est aujourd'hui plus vivante que jamais. (...) Il y a ensuite la présence en France d'une communauté musulmane de plus de quatre millions d'âmes, la première d'Europe. (...)

Cette grande politique arabe, la France souhaite la faire partager à l'Europe toute entière. (...) Dans le monde multipolaire qui s'esquisse et se développe, le développement de liens politiques puissants entre les pôles européen et arabe nous renforce mutuellement et équilibre les rapports que nous avons noués avec d'autres grands ensembles de la planète.

La priorité de la politique arabe de la France et de l'Europe, c'est naturellement, aujourd'hui, la construction de la paix au Proche-Orient. Le Président Sadate en a été le premier artisan. Il l'a

payé de sa vie, comme Itzhak Rabin. Je salue avec respect leur mémoire. Repris avec la conférence de Madrid, le processus de paix a surmonté les préjugés, les oppositions, les violences, grâce au courage et à la détermination de quelques hommes d'Etat qui ont su amener leur peuple à embrasser la cause de la paix.

Le Président Moubarak, le Roi Hussein, les Premiers ministres Rabin et Peres, le Président Arafat, ont permis, après des décennies d'affrontements, des progrès décisifs vers la paix, la stabilité et la prospérité d'un Proche-Orient où tous les peuples doivent trouver leur juste place. La marche vers la paix est une marche irréversible. (...) Mais elle peut être ralentie, retardée par les extrémistes de tout bord. (...)

Unissons nos efforts (...) pour que progresse cette paix à laquelle aspirent tous les peuples de la région (...). Dans ce moment critique, l'Europe doit assumer ses responsabilités. Elle le fait déjà sur le plan économique en apportant au peuple palestinien, dans le cadre d'un effort massif pour l'ensemble de la région, près de la moitié de l'aide totale qu'il reçoit. Mais l'Europe ne saurait être seulement un bailleur de fonds. Elle doit apporter, davantage que par le passé, sa contribution politique à un règlement de paix qu'elle doit également co-parrainer. (...)

Mais il faut aller au-delà et relancer le processus de paix en prenant en compte les intérêts et l'aspiration à la sécurité qui est une aspiration de chacun. Les engagements déjà signés doivent être respectés, le calendrier arrêté doit être tenu. Le processus de paix ne saurait rester à mi-chemin. Un accord juste et équilibré doit être trouvé, entre toutes les parties en cause, sur le statut final des territoires palestiniens. Ceci sur la base du principe de l'échange de la terre contre la paix. Cet accord devra aussi porter sur les questions les plus difficiles sur Jérusalem, sur la situation des réfugiés et sur l'avenir des implantations. Il n'y aura de paix durable que si sont respectés le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et ses aspirations légitimes à disposer d'un Etat.

Une paix durable suppose enfin qu'Israël soit assuré de vivre en sécurité. C'est le progrès vers l'affirmation de l'identité palestinienne qui permettra l'éradication définitive des menaces terroristes nourries par l'isolement, par l'amertume et par la frustration. Au-delà de la nécessaire lutte contre le terrorisme, la sécurité, vous le savez, ne peut naître que d'une reconnaissance mutuelle et de l'instauration progressive de la confiance. La sécurité, c'est aussi l'achèvement du processus de paix. (...) La Syrie et Israël doivent conclure la paix. (...) Entre le Liban et Israël, les termes d'un règlement devraient être aisés à définir. (...) Arabes et Israéliens sont appelés à vivre ensemble, en bonne intelligence, dans le Proche-Orient de demain.

La paix au Proche-Orient passe aussi par la réduction des tensions et la construction de relations confiantes entre les pays voisins du Golfe. (...)

Du Golfe à la Méditerranée, le Machrek a une unité profonde. Certains hommes d'Etat visionnaires conçoivent déjà son organisation. Dans le domaine de la sécurité, la France apporte tout son soutien à la proposition du Président Hosni Moubarak de constituer une zone exempte d'armes de destruction massive. Ce projet devra naturellement comporter des dispositifs de contrôle. La France suggère qu'il soit accompagné de mesures de confiance et aussi de mécanismes de résolution des conflits. Mais la paix au Proche-Orient passe aussi par l'instauration d'une communauté économique. (...)

Source : www.diplomatie.org.eg/relation/discourp.htm

Mais nous devons aussi élargir notre horizon. Vous le savez, la France et l'Egypte nourrissent un autre grand dessein : bâtir une communauté méditerranéenne. Contrairement à ce que l'on dit souvent, la Méditerranée est une idée neuve en politique. (...) Aujourd'hui, la France veut en faire un trait d'union politique. Elle veut en faire une ambition essentielle de l'Union européenne. Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud. C'est pourquoi elle a d'emblée soutenu l'initiative égyptienne de création d'un "forum méditerranéen". C'est aussi pourquoi la France a lancé l'idée de la Conférence euro-méditerranéenne qui s'est réunie à Barcelone en novembre 1995. (...) L'originalité de notre démarche est d'aborder de front tous les aspects de notre partenariat qui viendra heureusement compléter les relations bilatérales unissant nos pays. Politique d'abord, ce partenariat doit définir un espace commun de paix. En proposant à Barcelone l'élaboration, sur une base volontaire, d'un pacte euro-méditerranéen de stabilité, la France a souhaité rapprocher des Etats respectant des règles communes. (...) Politique, bien sûr, mais aussi économique, le partenariat euro-méditerranéen devra permettre l'émergence d'une zone de prospérité partagée. Au-delà des accords bilatéraux d'association, l'espace euro-méditerranéen doit, à terme, déboucher sur une zone de libre échange, complétant ainsi le processus de régionalisme ouvert qui se développe dans le monde entier. Ce régionalisme permet de tempérer la brutalité du phénomène de mondialisation accélérée qui caractérise notre temps. (...) Culturel enfin, notre partenariat devra favoriser systématiquement le dialogue entre nos peuples, et d'abord entre nos jeunes. Je souhaite que se développe la coopération entre les grandes universités des deux rives de la Méditerranée. Je souhaite qu'à travers des cursus harmonisés, se multiplient les échanges d'étudiants. (...)

>>

Ambassade de France en R.A.E. - Mai. 2000

Source : www.diplomatie.org.eg/relation/discourp.htm

REGIONAL STRATEGIE PAPER 2002-2006

The Mediterranean region is of strategic importance to the European Union. A key external relations priority for the EU is thus to promote prosperity, democracy, stability and security in the Mediterranean basin. This not only because of the political, economic, administrative, ecological and social challenges the basin is faced with, but also in view of the recurrent conflicts/instability in this region on the EU's southern flank. The EU's relations with the countries to the South and East of the Mediterranean are based on a proximity policy guided by the principle of partnership between the EU and its Mediterranean partners, to tackle common challenges calling for a co-ordinated response.

The European Community's assistance objective is to support the implementation of the Barcelona Process, a multilateral framework of relations establishing a comprehensive partnership (Euro-Mediterranean Partnership, EMP) which is the centrepiece of the EU's policy towards the region.

Moreover, this regional strategy takes into account the Principles and Objectives of Community Development Policy as elaborated in the Joint Council and Commission Declaration on Development Co-operation of November 2000. Indeed, the reduction and eventual eradication of poverty through providing support for sustainable development, the promotion of the gradual integration of partner countries into the world economy and a determination to combat inequality are fully compatible with and supportive to the goals of the Barcelona Process. The Council Conclusions of 31 May 2001 on the Strategy for the integration of environmental considerations into development policy to promote sustainable development, will be taken fully into account in the treatment of policy issues as well as in programming under this Regional Strategy. Refocusing the Community activities in a more limited number of areas and the implementation of measures that ensure a more effective and efficient co-operation are equally objectives that are pursued in the context of this strategy.

The status of candidate countries of three Mediterranean partners (Cyprus, Malta and Turkey) requires that for these three countries in addition to the priorities of the Barcelona Process, a special attention will also be given to the co-ordination and complementarity with ongoing or planned "pre-accession" initiatives.

The Barcelona Process, established in 1995, is the means through which the EU supports Mediterranean partners in their political, economic and social reforms while at the same time building a closer EU-Med partnership. To tackle in a co-ordinated manner the challenges they jointly face, the EU and the partners have created a multilateral regional framework, in which a new bilateral contractual relationship (the Euro-Mediterranean Association Agreements, combined with free-trade Agreements among the Mediterranean partners) and a dedicated assistance programme (MEDA) help each country to progress on the way towards the Barcelona objective.

The three main goals of EU Mediterranean policy are set out in the Barcelona Declaration² and in the Common Strategy³ adopted by the European Council in Feira in June 2000. They can be summarised as follows :

- The creation of an area of peace and stability based on fundamental principles, including respect for human rights and democracy.
- The creation of an area of shared prosperity through sustainable and balanced economic and social development, and especially the gradual establishment of free trade between the EU and its partners and among the partners themselves. This process should be accompanied by substantial EU financial support to help partners deal with economic transition and the resulting social, economic and environmental challenges.

- The improvement of mutual understanding among the peoples of the region and the development of an active civil society.

The European Union's Heads of State reiterated their support to the Euro-Mediterranean Partnership at the Feira European Council in June 2000.

The Euro-Med Partnership is based on certain basic understandings shared by the EU and the Mediterranean partners themselves :

1. The main motivation for the Mediterranean partners to undertake the necessary structural reforms - the economic, social and administrative reforms linked sustainable and balanced economic and social development to the establishment of a free-trade area, and the promotion of democratic values, good governance, transparency and the rule of law- is a relationship with the EU that is based on a credible prospect of increasingly closer co-operation with the EU, once the relevant conditions are met.
2. Against the background of the extremely serious tensions in the region-notably in the Middle-East- greater economic and political stability in the region can only develop if the countries establish, or re-establish, normal relationships between themselves and co-operate as genuine partners.
3. There is a clear need to treat the countries of the region in a manner which takes account of the varying degrees in which they have to take up common challenges. In this way, each country will move closer to the EU at its own pace.
4. The EU's relations must remain conditional on each country's commitment to achieving respect for the principles underpinning the Barcelona Process, namely strengthening of democracy and the rule of law, respect for human rights and fundamental freedoms, promotion of good-neighbourly relations, respect of obligations under international law, intensified regional co-operation and integration, furthering of sustainable market economies, and promotion of greater understanding between cultures.

In the five years since the Barcelona Declaration a new spirit of partnership has been built between the EU and its Mediterranean partners. Despite the ebb and flow of the Middle East peace process all partners have participated in the Euro-Med Partnership. As regards the process of Association between the Mediterranean partners and the EU, a number of Association Agreements have entered into force, the Agreement with Jordan is in the final stages of ratification and the Agreement with Egypt was signed recently. The Euro-Med Partnership now has the critical mass necessary to show that the creation of the Euro-Mediterranean free trade area is irreversible. Three Association Agreements are outstanding, and negotiations are ongoing with a view to completing them shortly.

The results obtained so far at an institutional level are minimal, despite the far-reaching objectives which have been set, especially on economic matters- the Barcelona Declaration specifies that the free-trade area will be established through the Euro-Mediterranean.

However, recently an important sub-regional initiative was that taken at Agadir by Morocco, Tunisia, Egypt and Jordan. This initiative is also significant since it links Maghreb and Mashraq countries. It is no coincidence that it concerns the partners who are furthest advanced in the Association process.

The model adopted by the region to achieve this co-operation is essentially plurilateral in nature (involving on an ad hoc basis a limited number of EU and Mediterranean partners in a « cluster » approach), open to all partners, and based on a principle of voluntary participation. Underlying this regional co-operation is the EU's own philosophy that deeper co-operation with neighbouring countries is a route to national

as well as regional stability and growth and that such co-operation serves their mutual interests.

Each partner's willingness to build good relationships with its neighbours is an important determinant of its readiness to move closer to the goal of close co-operation and integration with the EU. These regional relations can be defined as a series of clear policy objectives for the partners:

- (1) To work with each other in a manner compatible with the political undertakings embodied in the Barcelona Declaration.
- (2) To use possibilities for sub-regional co-operation, while preserving the global character of the Euro-Med Partnership.
- (3) To build a multilateral network of close contractual relationships - the freetrade Agreements - between the signatories of the Euro-Mediterranean Association Agreements. Over time, these bilateral free-trade Agreements with other Association Agreement signatories should deepen co-operation and integration between the Mediterranean partners, and between them and the EU, through the implementation of appropriate economic co-operation and concerted action :
 - (a) bilateral free trade agreements in line with WTO provisions and based on continued asymmetric trade liberalisation with the EU;
 - (b) mutual concessions linked to the economic transition and the adjustment/modernization of economic and social structures, such as those concerning the liberalization of services, and the convergence of regulatory frameworks;
 - (c) co-operation in other fields such as Justice and Home Affairs.
- (4) To link the Association Agreement signatories with the Trans-European infrastructure networks for transport, energy, and telecommunication and create such networks among themselves.
- (5) To tackle common regional challenges affecting the sustainability of Euro-Mediterranean integration: environmental protection and sustainable development.

- (6) To co-operate in developing understanding between peoples, in order to fight intolerance, racism and xenophobia

Given the focus of this Regional Strategy Paper, this section analyses the political and economic situation in the Barcelona Process Mediterranean partners from the perspective of regional co-operation.

In this context, risk assessment is particularly relevant in a region which is subject to political instabilities. For a number of partners, political risks may arise from the direct effects of the situation of the Middle East and its implications in terms of peace, security and stability. A further deterioration of the Middle East, could have a negative impact on regional or sub-regional co-operation, especially in the Mashrak Region. That being said, the flexible approach to regional co-operation developed within the Barcelona Process involving voluntary participation and sub regional clusters has contributed to its resilience in difficult circumstances

While certain problems identified in the analysis below are national in nature, they cannot be addressed at the national level alone. They are included here because they require either additional regional-level solutions or at least enhanced levels of cooperation and co-ordination between the Mediterranean partners, if they are to be tackled effectively.

The issues related on the one hand to Peace and Security and, on the other hand to

democracy, civil society and the rule of law are, by their very nature, strongly interconnected within the Euro-Mediterranean Partnership.

The Barcelona Conference took place at a time when new opportunities for regional co-operation had been created by a favourable climate in the Middle East Peace Process (MEPP) and in particular the Oslo Accords between Israel and the PLO. So far, co-operative work had been pursued in two main directions :

- the definition of a small number of Partnership Building Measures; and
- the drafting of guidelines for a Charter for Peace and Stability.

Recent developments in the Middle East have led to a virtual stalemate in the peace process, which in turn have impacted on the above work. It remains, nevertheless, the case that the Euro-Mediterranean Process is a unique mechanism, which encompasses the EU's bilateral relations with the Middle East and the possibility of multilateral action. Although such action is handicapped by the present situation, the process has still major potential in setting the cruising speed for the economic, political and human exchanges of the region. The Barcelona Process has lost none of its relevance to the EU's -and its partners'-long-term vision of Euro-Mediterranean relations.

In this perspective, the resolution of all outstanding issues and full implementation of all agreements, in the respect of international law, will continue to require sustained efforts from all parties concerned if a comprehensive and lasting peace in the Middle East is to be achieved.

Thus, in the political domain, the main objective will remain the establishment of a framework - eventually the Charter for Peace and Stability - within which the security concerns of the region may be comprehensively addressed. These include the establishment of an area of peace and stability; the promotion of common values and better understanding; conflict prevention, crisis management and post-conflict rehabilitation; the fight against terrorism, organized crime and drug trafficking; promotion of disarmament and arms control.

A second objective will be to increase confidence in the region through positive measures. Any defence-related or military Partnership Building Measure having been opposed so far, the focus will be on expanding where possible the small number of civil measures which have been developed until now

The systems of government in the Mediterranean region mostly vary between Monarchies and presidential Republics, each with different forms of constitutions, which reflect their varied historical experiences and aspirations for the future. Following a period of instability after independence, over the past twenty years most partners have been strongly centralist, authoritarian and conservative in character, with the army traditionally playing a preponderant role in political life whilst the Parliaments tend to play a secondary role. The Head of State generally concentrates power in his person to a very high degree.

There is now an increasing recognition of the need to liberalise the political systems across the region in order to harness the energies and increase the participation of the populations concerned. Overall, the challenge faced by the new generation of political leaders in the region is to revitalise the process of government, and to develop whilst maintaining stability. This has to be done in the context of the risks to stability posed by significant social tensions due to economic inequalities, and the lure of fundamentalism, which has arisen in certain parts of the region.

In this area, the— especially of non-governmental organisations and of a genuinely independent media – are critical. However, most of the partners cannot yet claim to have the level of vibrant and critical media and civil society that is necessary to safeguard democratic advances. For example, public and

media access to information, public participation in policy debate and accountability of government and its agencies are aspects of civil society which are still largely underdeveloped in most of the Mediterranean partners. In the past, civil society has benefited significantly from MEDA support through regional programmes, under Chapters I⁷, II⁸ and III⁹ of the Barcelona Declaration. In the future, EU support will therefore need to continue unabated in order to consolidate the foundations of civil society in the Mediterranean partners. Such activities will complement the EC's principal instrument in this area, the European Initiative for Democracy and Human Rights (EIDHR). The creation of the environment NGO network which monitors the operation of the SMAP Programme is a very positive experience in the same direction.

The legacy of the Mediterranean's structural heterogeneity and frequent political instability is reflected in the present economic marginalisation of the partners from the mainstream of global trading patterns, and inadequate growth.

Mediterranean Partners represent a heterogeneous group of small-size economies: three countries (Cyprus, Israel and Malta) have income levels similar to those of some EU countries, and account for almost a quarter of regional GDP, but for only 3% of a population of more than 220 million.

While previous policies focused on inward-looking and state-directed development, nearly all partners have over the last decade begun to undertake substantial programmes of structural adjustment designed to restore macroeconomic balances, gradually open their economies to the outside world and make a transition from state-sector based economies to private sector supporting policies.

Today the economic situation of the Mediterranean partners can be summarised as follows: (i) progress in macroeconomic stabilisation and market liberalisation has been considerable, though unequal across the region; but (ii) real GDP growth- mostly in the range of 2 % per annum - has been insufficient to raise living standards, given the rapid population growth, and has proven quite volatile since most economies are still agricultural; and (iii) unemployment, ranging from 15 to 20 %, is especially acute among the young and educated, and in urban areas .

Achieving sustainable higher rates of growth is constrained by the hesitant progress of necessary structural reforms. This issue poses largely a national challenge to the partners and, as such, is not pursued further in this Regional Strategy Paper. The key regional cooperation issues emerging from the economic analysis lie in boosting trade and investment and in finding regional solutions to trans-national transport, energy, telecommunications and environmental problems.

But the substantial flow of investment to the emerging economies has passed the Mediterranean partners by.

Graph 1 below shows how foreign investors still shy away from the Middle East and Southern Mediterranean region, preferring to invest in the central European or Mercosur countries. The proportion of EU FDI going to Mediterranean partners has fallen from 2.2% in 1992 to below 1% in 1999.

Figures on FDI given in annex 2 show that starting from roughly similar levels in the early 1990's, annual EU investment flows to the central European countries have increased ninefold to some \$21 billion while investment into the Mediterranean partners has increased only threefold over the entire decade to just over \$7 billion.

As regards, while the openness of the Mediterranean Partners to foreign trade (exports plus imports/GDP) has improved somewhat since 1992, attaining 58% of GDP in 1999, the region ranks nevertheless in this regard behind South-East Asia and the countries of Central and Eastern Europe (CEECs), with Hungary and Poland at

64%. Above all, intra-regional trade still accounts for no more than 5% of the total, despite the fact that successive Euro-Med Conferences have underlined the importance of intra-regional integration. The North-South pattern has changed little since the Barcelona Declaration, with the EU being the Mediterranean Partners' main trading partner in roughly the same proportion (52% of their trade -visible imports plus exports-against 54% in 1995). The export base of all but the most highly industrialised of the Mediterranean partners is still too narrow and/or reliant on lowlevel processing. To diversify their exports and generally integrate more fully into the global economic context the Mediterranean partners need to overcome their current unspecialised status as producers.

Therefore, the figures for growth in trade and foreign direct investment in the Mediterranean region fall short of those being achieved by either the CEECs or Latin America, and economic integration with the EU and opening to the world at large is proceeding too slowly.

The importance of trade and investment to the Mediterranean 's future is crucial because of the following:

(1) The limited size of each partner's internal market means, quite simply, that they must trade to achieve durable economic growth. For example, the combined market size of the three Maghreb Barcelona partners hardly equals that of Portugal.

(2) The present underdevelopment of intra-regional trade reflects the fragmentation of the markets and represents an obstacle to domestic and foreign investment.

(3) A number of economic governance issues need to be addressed. In addition to liberalisation of trade in goods, real progress towards greater specialisation and competitiveness will require liberalisation of services and increased convergence of regulatory systems. Weak service sectors, especially transport, energy, telecommunications and financial intermediaries, account for a significant proportion of high transaction costs in the Mediterranean region. At a broader level most of the partners maintain high barriers to trade in services, impeding access to their markets, making their service providers less competitive and hence lessening their attractiveness to foreign investors and dragging down economic performance generally.

(4) The Barcelona Process makes a strong political link between closer EU association and expanded trade and economic agreements among Association Agreement signatories. Setting up a Euro-Mediterranean FTA will actually be dependent on agreements being concluded between the partners themselves. It would certainly be speeded up by establishing genuine WTO-compliant subregional FTAs. The Commission therefore fully backs the partners' action in this regard, in particular the sub-regional initiative most recently undertaken by Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia (Agadir Declaration of May 2001), and is willing to provide appropriate technical assistance.

(5) In line with the EU policy on trade, the EuroMediterranean Free Trade Area (EMFTA) will have to include measures to ensure that trade liberalisation and environmental protection are mutually supportive.

International trade facilitation measures and convergence of regulatory frameworks will not ensure a real increase in the involvement of the Mediterranean in mainstream trade if regional infrastructure bottlenecks are not tackled efficiently. Infrastructure problems are clearly a major trans-national economic issue facing the Mediterranean. The most obvious short-term problem is that the region lacks coherent overall regional strategies for solving in the most cost-effective and sustainable manner its regional transport, energy, and telecommunications problems.

Currently, the key transport bottlenecks more often result from inadequate sector policies and/or administrative procedures than from lack of major physical infrastructure (although there is still a need to improve the current infrastructure in which the EIB could play a role). The priorities should therefore be to improve the functioning of ports and to encourage the interconnection of road and rail transport systems to produce a reliable regional system of transport infrastructure, interconnected with Trans-European Networks. Similarly, energy supply and costs, as well as inefficient energy use, are hindering national economic development. Alongside national production and maintenance problems, the system for distribution of energy between the partners is very limited and yet a single regional market for energy would solve most of the region's energy problems. Finally, similar problems are faced in the telecommunications sector, where there is a need to harmonise positions on common regulatory issues, and to promote the modernisation of the sector/facilitation of interconnections as a prerequisite for the development of the Information Society.

The Mediterranean basin is characterised by the fragility of its environment and by the seriousness of the numerous challenges with which it is confronted. The industrialisation of the Mediterranean partners took place without adequate attention being paid to the environmental impact of the exploitation of natural resources. In addition, the institutional and administrative capacity of national and local governments in the field of environmental policy is weak. The efforts already undertaken at regional level within the context of the SMAP¹⁰ will have to be continued or even amplified, with an increased focus on the promotion of strong legislative and regulatory frameworks at bilateral level.

Social development must go hand-in-hand with economic development and environmental protection. Although the bulk of the necessary measures have to be taken at national level, there is also room for action at the regional level, for developing common approaches based on experience sharing. This will notably concern the issue of linking training policies with employment needs, of enhancing the role of Mediterranean women in economic development, and of designing modern social safety nets as well as methods of co-operating on health matters.

The Euro-Mediterranean area has a very rich cultural heritage, having been the historic birthplace of numerous civilisations and of the three monotheistic religions. The region is characterised in the modern era by the co-existence of a great diversity of cultures. However, this extremely valuable heritage risks being undermined by the persistence of negative perceptions between civilisations, by stereotypes and xenophobia. Therefore, one of the important challenges for the future development and stability of the area is to combat racism and xenophobia, and to foster greater mutual knowledge and understanding between its cultures.

The regional analysis set out above reveals five medium term challenges which should be dealt with in part through regional level solutions and enhanced levels of regional co-operation:

This requires the partners to co-operate together to tackle collectively two inter-linked challenges:

Countries must work together to develop regional solutions to what are essentially regional transport, energy and telecommunication problems. The Mediterranean has not so far been able to draw a competitive advantage from its proximity to its main outlet, the EU market: Ports are the most important yet weakest link in the transport chain of many Mediterranean countries while other modes (air, road and rail) are substantially underdeveloped. The Mediterranean Sea represents only 1% of the total

area covered by the world's oceans, yet already about 30% by volume of international sea-borne trade is carried on its waters. As trade and transport increase, issues of marine safety will become ever more important. The regional focus should be on the reform of the transport sector at national level, the definition and promotion of an efficient regional transport infrastructure network, with national transport systems linked to each other and with Trans-European Networks. Similarly, a regional Euro-Mediterranean energy market needs to be developed, which implies the pursuit and development of appropriate energy policies (aiming at responding to the challenges of climate change and encompassing the institutional regulatory framework, environment conducive to investment and facilitation of interconnections in the energy sector). In the telecommunications sector, there is a need to facilitate the formulation of common positions on common regulatory issues, and to promote the modernisation of the sector/facilitation of interconnections as a prerequisite for the development of the Information Society. Work has already started on these areas with support from the Commission, and IFIs for regional infrastructure strategies, but a lot more needs to be done.

Five environmental (and often security-related) challenges are faced by the region: increasing water shortages, waste management, polluted areas and threatened biodiversity elements ("hot-spots"), the preservation of coastal areas, and desertification.

Regional environmental approaches are needed to reverse damage, and preserve natural assets that will prove critical for quality of life and tourism development. More regional focus should be put on the proper integration of environment in national development strategies. The Mediterranean countries started working within the context of the Euro-Med Partnership regional co-operation for the protection of the environment since 1997, with the Short and Medium-Term Priority Environmental Action Programme (SMAP), aiming at addressing the most important problems of common interest. In spite of the efforts made and the positive experience in the field, there is much more to be done.

Also, the need to take account of the social impact of economic transition is repeatedly stressed in all studies on transition. The national indicative programmes under MEDA already include measures to support the social consequences of transition but there is also room for action at the regional level, notably as regards education and training for employment, and the "societal" issue of enhancing the role of women in economic life.

The challenge faced by the Mediterranean Partners is to revitalise their process of government, and to develop democracy, human rights and the rule of law whilst maintaining stability. Such an evolution would enhance substantially the attractiveness of the Mediterranean for investors, and would deepen the partners' rapprochement with the EU. Increased regional cooperation should therefore be developed as regards the promotion and implementation of international law, the reforms of judicial systems, combating organised crime and drugs, and migration. Given the importance of the role played by migration in the EMP, a global and balanced approach should include a strengthening of cooperation to reduce migratory pressures and manage migratory flows, facilitation of travel and integration into European society of legal migrants, as well as combating illegal immigration.

The Barcelona process will only fulfil its real potential when there is a widespread sense of "ownership" of the process in the region. More could be done to explain the objectives and benefits of the process and to make it an active and vibrant partnership. The continuation of existing programmes could help, but a specific effort should be

made at regional level for enhancing the visibility of the Partnership.

Euro-Med regional Co-operation for 2002-2006 is based on the lessons learned and the experience gained in recent years, in particular in the implementation of MEDA I. Euro-Med Regional co-operation, when compared with bilateral co-operation with Mediterranean partners, is more complex due to the numbers of partners involved in political sensitivities in the region. Each programme of regional co-operation is open to the 27 partners although individual projects within programmes may involve smaller numbers of participants.

As mentioned in Section 4.3., the main lessons to be learned from past experience are the necessity to focus activities on a limited number of areas so as to maximise the impact of programmes and projects.

- The need to clearly define objectives so as to avoid lack of focus
- The need for greater concentration and impact oriented programming
- The need for increased synergy between bilateral and Regional Co-operation.

Beside Meda-which has replaced the previous system of financial protocols, a number of budget lines are involved in the EU assistance for specific purposes: Palestine-UNWRA, Rehabilitation, and Democracy.

Between 1995 and 2000, the EC had provided to the Mediterranean region over emphasis on policy dialogue,

networking, the interconnection of infrastructure, and reforming the legal and administrative framework to encourage pro-competitive regulation. Under the third heading of the Barcelona Process the main activities have been in the fields of As indicated in annex 2, the substantial resources available to the region, alongside EC financial support, include funds from the bilateral aid programmes of the EU member states, US and other governments, from international financial institutions (i.e IMF, European Investment Bank, and World Bank), various United Nations agencies and some Arab countries below). However, the EC is by far the most substantial player in terms of regional co-operation, other (limited) regional activities being essentially that of UNEP, or of the World Bank.

Certain lead roles and division of labour are emerging. The World Bank and the European Investment Bank have taken the lead role in infrastructure development and are also active in economic restructuring and private sector development. The EC in its bilateral programmes has been focusing on economic transition and socioeconomic adjustments.

In the implementation of its assistance to the Mediterranean partners, the EU endeavours to ensure that partners are fully involved in the assistance programmes, and that EC support remains co-ordinated and coherent with the actions of both national governments and the international community. Ownership of regional cooperation by the partners is addressed at both programming and implementation stages. Partners are involved at the programming stage through the Barcelona Committee, composed of the twenty seven national Barcelona co-ordinators and of the Commission, and through the respective sector Euro-Med fora which have a consultative say on the orientations of the programme. Implementation is regularly monitored by the Barcelona Committee and the sectoral for a.

In order to maximize the impact of regional co-operation in the Mediterranean, the strategy introduces a substantial refocusing of Community activities on a limited number of areas. Given the large number of players involved within the Barcelona Process and in the Mediterranean region, the Commission carries out a key coordinating role, both at the international level and at the level of the countries themselves.

First, the Partnership is guided by the Foreign Ministers Conferences which, upon proposals from the Commission, and after proper deliberation among the twentyseven partners, provides overall guidance on the strategic orientations. Second, the same logic and modus operandi applies, although in a less formal manner, at sector level through the sector Ministerial meetings. Third, the Commission makes sure that the regional strategy is co-ordinated with bilateral efforts, be they organized directly or through its Delegations in each Partner. Finally, in line with the Council Guidelines of January 2001, and the Meda Regulation, the Commission has begun to undertake on-the-spot co-ordination and co-operation with the EU Member States through regular meetings of Delegation and embassy staff to further ensure coherence and complementarity .

The EC's Development Policy have been taken in account in defining the priorities targeted under this Regional Strategy Paper, which serve not only the direct goals of the Barcelona Process, but also the critical objective of poverty alleviation underpinning all support. Thus, Community policies such as Trade and the Single Market are taken up in the Regional strategy, as are environmental support, enhancing opportunities for women in economic life, providing education and training for employment. Special attention has also been paid on institutional capacity building, in the area of good governance and the rule of law.

Based on the analysis made in the previous sections, and on the Presidency's conclusions at the Foreign Ministers' Conference in Marseilles, this Regional Strategy Paper identifies five priorities for the regional MEDA support programme.

The resulting MEDA programmes and projects over the coming five years represent a major refocusing of Community support for regional co-operation, reflecting the very significant regional co-operation challenges that now face the Mediterranean partners as a result of the Barcelona Process.

This MEDA support to the Mediterranean partners will be channelled through national MEDA support programmes¹¹. Experience from MEDA and other Community programmes has shown that this subsidiarity ensures greater levels of national commitment and ownership, better targeting and impact of projects and greater efficiency in implementation.

However, complementing this basic national approach with a regional MEDA programme will ensure the Euro-Mediterranean Partnership objectives are achieved because either : (i) there are significant gains to be obtained in terms of efficiency or enhanced impact by implementing through one regional programme instead of several national ones; or, (ii) the issues addressed have a trans-national dimension and require regional (or sub-regional) co-operation if they are to be corrected, notably in a perspective of South-South integration.

To this end, in the period 2000-2004, some 10% of available funds will be allocated through the regional programme to help countries achieve the regional co-operation objectives of the Barcelona Process The general focus and priorities for these regional funds is outlined below and further detailed in the Regional Indicative Programme 2002-2004 attached to this Regional Strategy Paper.

The approach here will be to tackle in a coherent manner the two broad and interrelated problems of facilitating trade (in all dimensions, South-South as much as North-South) and deepening the regulatory convergence of the Mediterranean Partners for putting gradually in place a large Euro-Med regional internal market. The approach involves five clear objectives associated with the concept of a free trade zone:

(i) the completion of the Euro-Med FTA depends on the conclusion and

implementation of agreements between the Mediterranean Partners themselves. The Commission stands ready to facilitate the process by providing trade related technical assistance;

(ii) the liberalisation of trade in goods should be accompanied by a liberalisation of trade in services. A regional information and guidance exercise can help countries to prepare for negotiations at bilateral level;

(iii) this liberalisation of trade in goods and services will need to be accompanied by a harmonised regulatory framework in areas able to bring a genuine economic rapprochement with the EU (such as norms and standards, intellectual and industrial property protection, competition policy). The EU experience acquired in the creation of the single market should be made available to the Mediterranean Partners, who should aim at upgrading their administrative frameworks accordingly;

(iv) the business communities in the Mediterranean partner countries will be in a position to benefit fully from the creation of the Euro-Mediterranean Free Trade Area if the right framework conditions (economic, financial, legal or institutional) are in place. This is especially true with regard to SMEs, which are the main engine for growth and development in the region. Encouraging the partner countries to improve their business environment via appropriate dialogue and support mechanisms will therefore be a priority.

(v) all Euro-Med partners should adopt harmonised rules of origin, with a common regional model to facilitate their participation in the Mediterranean of the pan-European system of cumulation of rules of origin (as already applied between the EU, EFTA, and the CEECs).

The above objectives will need to be pursued in such a way that the establishment of the Free Trade Area and environmental protection are mutually supportive, through the adoption of appropriate environmental policies to be designed in the light of the Sustainability Impact Assessment Study on the EuroMediterranean Free Trade Area. The objective of the assessment is to obtain independent recommendations on formulation of national and regional policies able to produce the optimal outcome in terms not only of liberalisation and economic growth but also of other components of sustainable development.

In the area of infrastructure, the MEDA regional programme will support the development by the Mediterranean Partners of the appropriate legislative and administrative framework for the transport, energy and telecommunications sectors, and, beyond, the development by the partners of transnational transport, energy, and telecommunications infrastructure strategies that are interlinked with the wider networks of the European Union (TENs) . This will for example include a blueprint showing the main transport links and those needing to be upgraded or built, analogous to the Transport Infrastructure Needs Assessment (TINA) that has been developed for the CEECs. This could be done by encouraging the appropriate mix of financial instruments :

– MEDA should support feasibility studies and preparatory actions for infrastructure projects and technical assistance, notably in co-ordination with the EIB, in particular interconnection and linkage with the TENs and ensuring that the overall strategies aim at the prevention of pollution and take into account the challenge of climate change;

– the existing private participation in infrastructure (PPI) programme, jointly financed by MEDA and the World Bank, should be used to encourage new

approaches to infrastructure management and pro-competitive regulation with a leverage effect on private investment. The EIB could also play a role in this area in the future;

– the EIB should finance hard investments in infrastructure development.

Given the requirements of a sustainable development of the region, environmental protection efforts already undertaken at regional level within the context of the SMAP will have to be continued or even amplified. The five priority sectors previously defined should be maintained as well as the SMAP framework as such, with an increased focus on the promotion of strong legislative and regulatory frameworks at bilateral level. The regional level may also provide opportunities for encouraging adoption of the principles on access of information, participation in decision making and access to justice in relation to environmental concerns (Aarhus Convention Principles).

As regards the social impact of economic transition, regional actions will concentrate on developing common approaches based on experience sharing. This will notably concern the issue of linking training policies with employment needs, of enhancing the role of women in economic development, and of designing modern social safety nets and methods of co-operating on health matters.

In a broader perspective, particular attention will need to be given in the definition of co-operation actions to the results of the Sustainability Impact Assessment which is about to be initiated by the Commission.

In line with the recommendations of the Foreign Ministers in Marseilles, a regional programme on Justice and Home Affairs should, after a joint preparation, be undertaken at regional level. The overall aim of co-operation is to develop good governance and the rule of law and to ensure that international standards on these matters are applied in the Mediterranean region. The focus should be on encouraging reform of and co-operation between judicial systems, combating organised crime and drugs, and ensuring a joint approach to the management of migratory flows, without losing sight of the global balance of the partnership, notably with regard to the migration issue.

Regional programmes require the partners to work together. This is particularly true of those programmes of the third chapter of the Barcelona process, which aims at developing understanding between people, despite the prevailing political ups-and-downs. Existing programmes such as Euro-Med Heritage, Audiovisual, and Youth, which give an active role to civil society, should be continued. Windows of opportunities will be made available for NGO projects in the calls for proposals of such regional programmes, when appropriate. In addition, a specific regional programme should be launched with a view to enhancing the visibility of the partnership in all its dimensions.

The Barcelona Declaration constitutes a set of principles and political commitments to which all partners have subscribed. Within this context, regional co-operation acts as a catalyst to reinforce bilateral co-operation, to tackle issues that have a trans-national dimension, and to intensify co-operation among the Mediterranean partners. Thus, conditionality at the regional level cannot be developed in the same way as at the bilateral level. For that reason the Barcelona Declaration makes reference to regional co-operation. This does not mean that countries participating in regional programmes can do so in a non-committal way. On the contrary, as the principles and priorities of the partnership bind all participants, they are also expected to act accordingly. This is an important safeguard for ensuring that the regional programme serves the objectives of the partnership. This does not exclude subregional

programmes, especially when certain partners decide to progress faster in key areas of the partnership. This should however not put in question the global approach of the regional co-operation programme, i.e. participation on a voluntary basis, open to all partners, without any exclusion.

The Regional Indicative Programme 2002-2004 takes up the five priorities identified in the MEDA Regional Support Strategy (Section B.5 of the Regional Strategy Paper) and lists the programmes to be launched in the 2002-2004 period under MEDA Regional Co-operation.

In a context of limited resources it is necessary to concentrate funds in a limited number of programmes that reflect the strategic priorities developed in the Regional Strategy Paper. The programmes constitute absolute priorities: Co-operation in Free Trade; Regional Infrastructures; Sustainable development; Rule of Law, Human Rights and Good Governance; and finally, in bringing the partnership closer to people and fostering Cultural Dialogue.

These priority areas cover the three chapters of the Barcelona Declaration. The programmes will contribute to maintaining the momentum in the Barcelona Process, and will make a significant contribution to the EuroMediterranean Partnership. Obviously, not all priorities identified in the strategy can be funded in 2002-2004. A selection has been made necessary in light of the high level of Regional Co-operation commitments in 2001 and the need to strike an appropriate balance between Regional and National allocations for the period covered by MEDA Indicative Programmes. Following the conclusions of the Marseilles Foreign Ministers meeting, and as agreed by Trade Ministers, the aim will be to encourage South-South trade and integration, starting on a sub-regional basis; introduce cumulation of origin; and the liberalisation of trade in services. The Commission is ready to make available technical assistance to partners to deepen the free trade arrangements amongst themselves in a sustainable way, for example, in the Agadir process.

It is hoped that the Agadir Agreement would be implemented and a date agreed for introduction of free trade among the four signatories to be followed by others. In line with the outcome of the Working Group on rules of origin the necessary changes should be made to the origin protocols to the Agreements to facilitate participation in the pan-European system of cumulation for those partners wishing to do so. The Working Group set up on services should agree on principles for the harmonisation of the regulatory framework and prepare the ground for the conclusion of bilateral liberalisation agreements. Help will also be needed to consider the implications of trade and environment issues in shaping the Agadir Agreement.

The creation of a pool of technical assistance to help progress towards South-South free trade and the implementation of the outcomes of the two Working Groups on rules of origin and on services.

This strategy will be implemented in compliance with the general policy objectives as anchored in the Barcelona Process and taking into account the general and specific guidelines contained in the Joint Council and Commission Declaration on Development Co-operation (November 2000), the Communications on Conflict Prevention (April 2001), on Human Rights (May 2001), on Mainstreaming Gender Issues (June 2001) and Trade and Environment (February 1996)

Good governance and sound public administration are preconditions for socioeconomic modernisation. The Mediterranean Partners need to undertake supplementary efforts in this area, to guarantee the success of the objectives of the Association Agreements. Although MEDA bilateral programmes will be the major instrument to finance and assist institutional reforms, a regional action will positively

contribute to the identification of needs and define programmes that will then be implemented through the NIPs. In addition, a regional action will provide a cooperation and training mechanism in areas in which economies of scale can be achieved, with a more efficient delivery.

The general objectives of this programme can be summarised as follows:

(1) contribute to the strengthening and development of institutional and administrative capacity; and, in areas and topics with an EU dimension (e.g. institutions, policies), improve the capacity and management skills in the public administrations and institutions of the Partners at all levels of government (central, regional and, where appropriate, local), and assist in the drafting of laws and regulations.

(2) contribute to promoting inter and intraregional co-operation and integration for the development of the partners, by sharing information on legislative and regulatory changes implemented under the Euro-Mediterranean Partnership.

Number of trained officials; creation of networks; number of twinnings; impact on national administrative structures; number of institutions from EU and Mediterranean partners participating in the implementation; number of activities located in the Mediterranean partners; number of complementary/supplementary activities proposed by the participants (e.g. technical assistance).

The creation of the Euro-Mediterranean Free Trade Area requires a gradual economic rapprochement between EU and Mediterranean Partners and an in-depth understanding of the concept of the "EU Single Market" and its regulatory framework in areas such as customs and taxation, free movement of goods, public procurement, intellectual property rights, financial services, accounting and auditing, data protection and competition rules and environmental protection

Although support to legal adaptation will generally be done at national level, a harmonised interpretation and increased co-operation among Partners' administrations is an important precondition for a well functioning Free Trade Area. This is the purpose of the forthcoming "Euro-Med Market" regional programme 2001-2003 that will provide a framework for reciprocal information, and tailored training activities and technical assistance. The "Euro-Med Market" regional programme will provide a framework for reciprocal information, tailored training activities and technical assistance. Priority areas identified by the programme are the free movement of goods, customs and taxation, public procurement, intellectual property rights, financial services, accounting and auditing, data protection and e-commerce as well as competitions rules. Actions at regional and national initiatives should be mutually supportive and lead to a shared understanding of the regulatory framework and the development of efficient implementing administrations.

During the implementation of "Euro-med Market" programme it is to be expected that new priorities or areas for action might come to those already included in the existing programme, in particular following the conclusions of the Euro-Mediterranean Trade Ministerial conference (May 2001), and the results of the discussions in the framework of the forthcoming working groups on rules of origin and services. A specific priority could in particular be the harmonisation of standards and technical regulations with those of the EU, especially in areas where this is likely to increase the export competitiveness of the partner countries.

The success of the partnership requires the development of sub-regional and regional strategies for modern integrated multi-modal transport systems. The Euromed Transport Project which is being launched in 2001, will provide support for the

reform of the legislative and regulatory framework for the transport sector and for the definition and promotion of a regional transport infrastructure network leading to a blueprint showing the main transport links existing and those needing to be upgraded or built analogous to the Transport Infrastructure Needs Assessment which has been carried out for Central and Eastern European Countries. The aim is to develop South-South interconnection and to link with the Trans-European Transport Network. For the period 2002-2004 this should be complemented by actions focussing on:

- sea and air transport, in particular maritime safety and port and maritime organisation
- global navigation satellite system.

In the proposed programmes, specific attention will be paid to South-South cooperation, the value added of regional co-operation vis-à-vis bilateral co-operation as well as the synergy between regional and bilateral co-operation, a new approach to infrastructure financing (greater synergy between MEDA funds and EIB loans in particular), and finally the link with the Euro-Med Transport Project which should lead to subsequent specific programmes.

Maritime Safety

Activities will aim at a sustainable improvement in the protection of Mediterranean waters against the risk of accidents at sea and marine pollution; reducing the gap between national arrangements and the international regulatory framework (IMO rules and especially the new Emergencies Protocol of the Barcelona Convention –the UNEP regional seas Convention for the Mediterranean) and the EU legislative framework (Erika packages); and networking ports at the Euro-Mediterranean level in order to ensure better efficiency of maritime safety rules in Mediterranean waters.

Port and Maritime organisation

Implementation of activities in this field will depend on the progress made on the existing regional project; it would aim to develop this further with a view to fostering competition within and between ports and promoting short-sea shipping as well as waste reception and management

Satellite Navigation

To increase transport safety in the Mediterranean region and to enhance performance and promote integration of Euro-Mediterranean maritime and air navigation systems the aim will be to make available a single navigation and positioning signal to the whole Mediterranean region, to define a master plan for the integration of the partners in a global navigation satellite system (GNSS), comprising EGNOS and GALILEO and to identify national partners for EGNOS/GALILEO in the region.

Maritime Safety

The programme would provide capacity building, including for the preparation and implementation of national port reform projects and training. Concretely a Mediterranean Safety Plan should be set up with a traffic monitoring system and an early warning system. Other actions would include hydrography and co-operation with the future European Maritime Safety Agency.

Port and Maritime Organisation

The programme would provide capacity building, including for the preparation and implementation of national port reform projects, policy dialogue and training.

Satellite Navigation

A feasibility study should be carried out for introducing EGNOS and EGNOS-based services in the region and a regional strategy developed (navigation and positioning network master plan in the Mediterranean region). In addition there would be awareness raising activities addressing major categories of potential beneficiaries,

assistance in establishing and certifying national operators, networking of current applications, support to specific sub-regional EGNOS applications and training and research.

Key indicators would be the nature of policies endorsed at regional and national level (increased maritime safety standards, increased competition in ports, involvement in EGNOS/Galileo) the emergence of national MEDA projects and staff being trained. A start has been made on South-South energy interconnection in the electricity sector through the Mediterranean electric link project. In addition to the existing gas pipeline from the Maghreb to Europe a strategy should be developed for South-South interconnection in the gas sector. Energy policies should be developed based on the principles of market economy and their integration; adjustment and modernisation of energy structures, giving priority to the promotion and development of the private sector; establishment of an appropriate institutional and regulatory energy framework; which starts to respond to the challenge of climate change; and the creation of an environment conducive to investment in the energy sector.

There should be a shift in the role of the state from asset ownership and operation to sector policy and regulation (from player to referee); the liberalisation of potentially competitive market segments by subdividing former monopolies in generation and creating open and transparent markets for energy (solid and liquid fuels, gas and electricity); pursuing social and environmental objectives using policy instruments that are transparent; and attracting the involvement of foreign strategic investors in the restructuring process. Objectives should be agreed at regional level and implemented nationally with support from the National Indicative Programmes.

Activities should lead over time to the full separation of operational and regulatory functions, and a clear, transparent and accountable regulatory framework; rebalancing prices to reflect true economic costs and promotion of efficiency; gradual elimination of production and investment subsidies and closure of uneconomic facilities; providing an efficient and transparent regulatory framework; restructuring utility companies to render them more efficient; and the commercialisation of state-owned utilities.

Following on the existing support for electricity interconnection the promotion of gas interconnections should be pursued as well as the use of best available technologies in the whole gas chain in the Mediterranean region, including prospects for natural gas demand in the Mediterranean partners, and prospects for natural gas production and supply in North Africa and the necessary infrastructures.

A renewable energy sources (RES) network should be set up with the aim of promoting the use of renewable energies and disseminating best practice from the legal and regulatory perspective as well as from a technical point of view and using RES to ensure the security of supply in isolated and rural areas of Mediterranean Partners.

This network could examine the scope for using the Clean Development Mechanism of the Kyoto Protocol for promoting sustainable energy projects in the region.

Legislation reforms to promote energy efficiency and rational use of energy (RUE) should be promoted and seminars should be held on the principles and practices of electricity market liberalisation and transfer of know-how from relevant organisations in the EU (TSOs, regulators, power pools, ...).

Partners should be encouraged to become associated to the Energy Charter Treaty (ECT) and, once concluded, the new Transit Protocol.

During the last 2 years, a regional project has been implemented on "New Approaches to Telecommunications Policy" (NATP, 2000-2002) focusing on the reform of telecommunications market structure, the introduction of competition between

operators and the establishment of regulatory mechanisms as well as on privatisation support. It has provided advice for sector restructuring and regulatory reform for all the partners. It has given rise to bilateral activities, planned or already being implemented, in a number of partners.

Future support for telecommunications should aim to :

- facilitate the formulation of harmonised positions on common regulatory issues in the Euro-Mediterranean area by promoting co-operation between the authorities responsible for telecommunications policy and regulation;
- encourage investments in the sector in order to stimulate economic development by introducing a comprehensive regulatory framework;
- help the telecommunications administrations in developing internationally agreed practices and standards by pursuing harmonised approaches which lead to better regulations and quality of services within their country and in relation to neighbouring countries;
- promote the modernisation of the telecommunications sector as a prerequisite for the development of the Information Society;
- intensify co-operation between the European Commission and the Member States' Regulators with the Mediterranean regulatory authorities by improving the flow of information about regulatory developments in the European Union and the exchange of views on these developments.

The programme should assist the partners in defining the legal status of the regulatory authority confirming its separation from the public telecommunications operator and from the Ministry exercising the government's ownership function. There should be agreement at regional level on the responsibilities of the regulatory authority, the options for its organisational structure and models of financing. The relationship of the authority to the State in such matters as competition should be addressed. The possibilities of regional co-operation between the regulatory authorities and other administrations responsible for the telecommunications sector should be explored. The NRAs should be assisted in drafting and implementing regulations in specific fields.

The programme should assess the regulatory and infrastructure requirements related to spectrum allocation and frequency management among regulatory agencies and other bodies, explore schemes for regional financing mechanisms and procurement processes for equipment and recommend mechanisms through which governments could implement arrangements with international financing institutions to finance such infrastructure. It should also deal with regional aspects of numbering, interconnection and data protection.

Objectives should be agreed at regional level and implemented nationally with support from the NIPs from 2005.

The "New Approaches to Telecommunications Policy" should be extended for the first half of 2003 pending the introduction of a more ambitious regional programme. The new programme should come up with recommendations at the regional level for the legal status, financing, staffing, organisation, tasks and responsibilities of NRAs; a report on the options for a regional network of NRAs and their co-operation with international organisations; and a model framework for licensing, interconnection, numbering and universal service and recommendations for implementation.

Three regional events should be organised: a workshop on NRA issues, a workshop on sample regulations and a final workshop on recommendations for the national authorities resulting in:

- A report on the international and European requirements and best practices for frequency

allocation, assignment, licensing procedures, monitoring and enforcement;

- reports on the current situation in each country in terms of existing infrastructure and systems, as well as on the infrastructure needs and human resource requirements;

- comprehensive recommendations for the procedures and fees for spectrum allocation and management as well as for sample regulations in this field;

- a compendium of state of the art equipment and approximate prices from the manufacturers and proposals for financing arrangements for the procurement of equipment and a plan of action in close co-operation with appropriate IFI's.

In support of the Barcelona Declaration, the Short and Medium-Term Priority Environment Action Programme (SMAP), adopted at the Euro-Med Ministerial Conference on Environment (Helsinki, 1997) identifies five priority fields: integrated water management, waste management, hot spots (urgent pollution problems or sensitive natural areas), integrated coastal zone management, and combating desertification. Priority actions within each of these fields have also been identified in the SMAP.

To further the implementation of SMAP's global priorities, the following objectives should govern the next three years:

- a better integration of environmental considerations at the regional and national levels;

- help the partners in facing the environmental dimension of the establishment of a sustainable free trade area;

- strengthen institutional capacities;

- strengthen civil society and in particular environmental NGOs active in the region, so as to increase environmental awareness and initiatives at national level.

The regional SMAP should serve the following specific objectives:

- reinforce national capacities through the development and dissemination of appropriate policies, tools and methodologies;

- contribute to a better understanding of and co-operation between Partners on environmental issues of common interest;

- encourage Partners to develop national policies in the five SMAP priority areas and to consider the possible inclusion of well-defined programmes in support of this in the National Indicative Programmes.

- develop the policy dialogue through the SMAP network involving all major actors in the region so as to promote the drawing up of national programmes for the integration of environmental considerations;

- identify initiatives involving concrete operational projects of broader interest for the Mediterranean, the results of which could be replicated (pilot or demonstration projects);

- identify projects that contribute to the implementation of commitments undertaken in major relevant international fora⁴, especially in the Barcelona Convention context, or which relate to international plans and programmes;

- contribute to complementarity and synergies with other programmes and activities of other organisations.⁶

The regional SMAP programme should promote the following three categories of action.

- Development and implementation of regional projects in support of the SMAP objectives and priorities;

- Training of project managers at the regional and sub-regional level;

- Identification of bottlenecks delaying the implementation of commitments made. This should contribute to better policy coherence and a more focused capacity building. In this context, and following an existing practice in the OECD for Eastern European countries, the environmental performance of partners will be evaluated on a voluntary basis.

The key indicators are:

- evidence of qualitative improvement in information dissemination; increase in the volume of environmental projects implemented and agreement on national environmental programmes.
- creation in each partner of a corpus of people_ with_ experience in environmental project preparation and management;
- greater policy coherence among different fora dealing with similar issues, as well as among different development sectors related to the SMAP priority fields of action;
- better knowledge of the legal and institutional framework related to the environment in the partners;
- broader involvement of civil society.

As recognised in the Barcelona Declaration, women play a “key role (...) in development”. Therefore, their “active participation in economic and social life and in the creation of employment” should be promoted. Progress has been made in improving the civil and political rights of women in the Mediterranean partners, but implementation of reforms is uneven. Ways need to be found, consistent with existing religious and cultural values, to promote opportunities for women in economic life and to remove obstacles to using their resources for economic development. Starting in 1999, a series of initiatives to promote a dialogue aimed at furthering regional co-operation on the role of women have been launched. The latest of these was a regional forum on “The role of women in economic development” (Brussels, July 2001), the conclusions of which have been taken into account in preparing the guidelines for the present regional programme.

The programme should promote opportunities for women by: (1) fostering capacity building and awareness including the development of instruments for monitoring the active participation of women in economic life; (2) providing frameworks for exchanging best practices.

The specific objectives of the programme should be to promote the development of action plans at the national level focussing on two areas:

- a) support for reform of the legislative framework and for an active training and labour market policy.
- b) developing networks for business and professional women; facilitating access of women to financial instruments.

- Development and implementation of national action plans;
- Development of business networks.

With 40% of the total population in the Mediterranean partners under the age of 15 in 1996, the potential impact of reforms in the field of education, training and labour market systems is very large, in the short as well as the medium and long term. Most partners are currently carrying out a review of their education, labour and training policies and are considering launching – or have already launched - fundamental reform programmes to make these policies more responsive to the new economic requirements.

Despite the heterogeneity of partners in size, population, religion, culture, economic

development, education and training systems, some on education, training and labour market systems can be broadly identified: (1) analysis and monitoring of the quality and relevance of education, training and labour market systems; (2) access to finance; (3) occupational certification and training standards; (4) analysis and role of education and training institutions; (5) definition of relation between employment and labour market measures.

This commonality of problems and challenges confirms the need for comprehensive reforms and action plans to be discussed at regional level, with a view to reforms being implemented nationally. In particular, reform policies should enhance:

a) cost-effectiveness, efficiency, quality and relevance of education and training systems, with a view to providing relevant skills and competence to young and adult job seekers for rapid occupational integration and to promote equal access of special groups exposed to social exclusion;

b) relevance and coherence of active labour market measures for employment, including measures for more effective transition from school/university to work, strongly integrated into overall strategies for economic development and based on a partnership model.

The overall aims should be (1) to combat and prevent unemployment; (2) support the occupational integration of young people; (3) promote the emergence of shared understanding at region level on strategies for training and labour market systems reforms, with a view to supporting partners' authorities in their design and implementation of reforms and action plans at the national level; (4) assist the educational institutions of Med partners in reinforcing and improving their educational capacities; (5) increase co-operation between Euro-Mediterranean education and training institutions.

Networks among relevant institutions involved in development and monitoring of training and employment policies in the framework of the Euro-Med Partnership should be promoted. There should be support for the transfer and circulation of methodologies for gathering, analysis and dissemination of information in the fields of training and labour market and exchanging best practice among relevant institutions from Euro-Mediterranean partners, on training and other active labour employment measures for increasing employability.

- Creation of a Euro-Mediterranean Observatory network of relevant institutions involved in training and employment policies acting as a strategic forum for discussion and dissemination of information and good practice;
- Progress towards regional systems for mutual diploma recognition and coherence between higher education programmes;
- Increased shared understanding and convergence at regional level of policies aimed to link training to job opportunities;
- Implementation of national reform programmes on education, employment and training to improve the effectiveness of strategies to cope with unemployment.
- Functioning of Euro-Med Observatory network;
- Creation or upgrading of national vocational training centres;
- Launching of new legislation to support and promote vocational training;
- Numbers of participants in training activities.

“Justice and Home Affairs” issues (i.e. judicial co-operation, fight against organised crime and terrorism, migrations and human exchanges) play a key role in the politics and actions of the governments. They are no longer purely domestic and their solution can only be developed in the long run through close regional and international cooperation. This has been confirmed by the recent events of September 11 which call for an urgent international co-operation in these matters.

Generally speaking, the main objective of a Justice and Home Affairs programme is the reinforcement of co-operation between Euromed Partners in a set of priority domains focused on those which have the greatest direct effect on the smooth development of the partnership.

The overall aim of co-operation is to develop good governance and the rule of law and to ensure that international standards on these matters are applied in the Mediterranean partners. The issues should be addressed in a spirit of co-operation rather than recrimination.

Foremost among these are those related to migration and the circulation of people. Some of the largest communities of legal migrants present in the EU come from the Mediterranean partners. Their perception of their situation has a significant effect on the political relationship: co-operation should therefore aim to reduce the causes of tension. On the other hand geographical proximity and the large prosperity gap between the EU and the partners gives rise to flows of illegal migration and trafficking in human beings, costly in terms both of human misery and social repercussions, which the EU and the partners have a joint interest in curbing. Finally, concerns about the treatment of visa applicants by EU authorities need to be addressed. These issues need to be tackled in a spirit of co-operation and progress towards means of jointly managing them.

There is also a common interest of the Partners in jointly fighting organised crime, particularly drug trafficking, and terrorism. The EU should offer assistance in sharing best practice techniques in this field.

Problems also arise in judicial matters, particularly those related to family and inheritance law concerning mixed marriages given the differences among the systems which apply. The aim should not be to try to change the differing systems, but rather to improve transparency and knowledge of them to try to improve access to justice for the individual.

In addition to the exchange of knowledge on the application of differing systems, training is the cornerstone of this co-operation. It should be based on the following principles:

- general training of legal staff: judges, prosecutors, lawyers, court clerks and court officials, as well as training law enforcers in respect for fundamental rights.
- general methodological training (legal training, and training in working methods).
- technical training (acquisition of professional skills) and training in professional ethics.
- Promoting and reinforcing the implementation of rules of international law;
- Reinforcing mutual assistance for civil judicial co-operation, including cases in family matters.

Assistance with the adoption and effective implementation of international instruments is indispensable to combating organised crime and terrorism as they provide a legal framework conducive to efficient international co-operation. The partners should be assisted to develop their crime prevention and crime-fighting systems and machinery by offering them the expertise necessary in the long term, to be implemented through the NIPs from 2005. Priority areas will be:

- training of judicial, police and customs officials,
- co-operation in the prevention and fight against organised crime, money laundering, arms traffic and terrorism and its financing

In view of promoting the social integration of citizens of the Mediterranean

partners legally established in the Member States, projects should be provided for in co-operation with the competent authorities of the partners and relevant internal EU programmes. They should be conducted in a spirit of anti-racism and anti-xenophobia and involving elements of civil society active in this sphere as much as possible.

The resources of legally established migrants in the EU should be used for codevelopment activities with their countries of origin.

It is proposed to step up co-operation on the study and management of migration. The Action Programme already agreed with Morocco should be used as a model for managing migration flows in general, leading to the adoption of similar plans in other appropriate partners.

Actions regarding the co-operation on combating illegal immigration and trafficking in human beings should help the partners to develop the legal, administrative and technical apparatus to combat this phenomenon. To implement this type of action effectively it is proposed to:

- make an assessment of the situation regarding illegal immigration from the Mediterranean partners and, where appropriate, any illegal immigration into them.
- promote expertise in combating networks by exchanging officials involved in this type of work.
- help partners to develop adequate administrative infrastructure for monitoring and combating illegal immigration.
- plan training activities targeted at developing modern and effective systems of border control and surveillance.
- help the partners to tackle the roots of illegal immigration in a spirit of cooperation.

In general the operation should draw on experience of co-operation with the candidate countries while bearing in mind that the priorities of the Barcelona process are not "accession oriented".

Co-operation should result in the setting up of networks of permanent contacts who can act upon any request for co-operation swiftly and effectively; increase the number of training schemes with seminars targeting those professional groups whose needs are greatest; and develop a "twinning" system (modelled on the programme for the candidate countries) in areas of co-operation that demand very high levels of expertise (e.g. crime-fighting and crime prevention, border management, and judicial cooperation). The general objectives of the Euromed Audiovisual programme are the development of the audio-visual sector (radio, television, cinema) in the Partners and fostering the emergence of a Euro-Mediterranean cultural identity. More specifically, its objectives are to develop co-operation among audiovisual operators in the region; to support training in the audiovisual sectors; to enhance Euro-Mediterranean audio-visual heritage; and to foster the dissemination of TV and cinema productions throughout the region.

Current projects cover areas ranging from support of pre-production of films and documentaries, support for film distribution, preservation of audiovisual heritage and archives, production and training of experts in animation sector, and Euro-Med film festivals.

The positive impact of the first phase of the programme, in terms of increasing of cross-sectoral and regional co-operation, and the visibility of the projects, justifies launching a second phase. This need has been underlined both by the audiovisual professionals at the last Audiovisual Conference of the Euro-Mediterranean Partnership (Rabat, September 2000) as well as by the Ministers of Foreign Affairs at

their meeting in Marseilles (November 2000).

The main general objectives of Euromed Audiovisual II programme would continue to focus on the (1) promotion of networking between Euro-Mediterranean operators in the audiovisual field; (2) the transfer of expertise and know-how; (3) the strengthening and protection of the audiovisual heritage in the Mediterranean Partners; and (4) providing to the general public better access to Euro-Mediterranean audiovisual productions.

Some of the specific objectives of the second phase of the programme, should follow the pattern of the first phase, i.e. promotion of co-operation between Euro-Mediterranean operators of the audio-visual sector, protect heritage, promote films distribution, etc.

Some new objectives would be envisaged, particularly training (specifically for specialised operators like image, sound, light, and distribution); support for creation, and co-production (in co-ordination with the MEDIA programme as appropriate); distribution, promotion and exploitation, particularly in TV and radio sectors.

The likely results can be listed as follows:

- training for distributors and theatre owners (promotion, marketing, distribution);
- technical training for professionals of the sector (sound engineers, cameramen, light operators);
- training on co-productions (legal obstacles, contracts, financing);
- promoting the participation of EU-MED professionals in fairs and festivals of the sector;
- creation of audio-visual regional professional networking (distributors, directors, authors etc);
- upgrading and/or modernisation of the national legislative framework (legal training, benchmarking, support measures, fight against piracy);
- recovery of the cinematographic heritage: restoration, archives, re-distribution, legal rights, including films, TV and radio.
- Number of financed projects; number of training workshops; number of participants; type of co-operation between projects; Number of films distributed; modernisation or launching of new national legislation in favour of the audio-visual sector

The Euromed Heritage programme is one of the most well established Euromed regional programmes. Its main objective is to become a vehicle of understanding among Euro-Mediterranean cultures and civilisations and of exchange between them. Its ultimate objective is to establish a concept of a common Euro-Mediterranean heritage, integrating different traditions and customs and highlighting the links among them, in order to create a tool for a policy of openness, tolerance, peace and stability in the region.

Its first phase was launched in 1998 with a first set of 16 projects most of which have come to an end. This first phase suffered from a certain number of difficulties due, in most cases, to project management problems and the lack of experience of Mediterranean partners. Technically, most of the projects have attained high quality levels. In addition, its political and visibility impact is one of the highest in the Partnership. The call for proposals for the second phase of the programme has been launched at the beginning of 2001. The selected projects are expected to begin their activities in the autumn of 2001.

The Euromed Heritage III programme should maintain the basic philosophy of its predecessors, i.e. to further the Partners' ability to manage and enhance their heritage and to be a learning process and a channel for the exchange of experiences for all

participants, national institutions and international organisations. It will aim to create various sources of know-how, from which local communities can draw knowledge in an autonomous way, thus creating favourable conditions for heritage conservation and enhancement, and using heritage as a vector for social and economic development. While the definition of new objectives for the third phase will heavily rely upon the results and evaluation of the second phase, the general objectives of Heritage III should not differ substantially from phases I and II, i.e. promotion of heritage awareness and knowledge; support to institutions and policies for heritage protection and promotion; development of human resources and training; and development and enhancement of heritage as an element of sustainable socio-economic development, mainly by networking of the actors involved and promoting quality cultural tourism. Particular attention will be paid to complementarity and synergy among regional and bilateral projects. The regular meetings of the network of projects – initiated with Heritage I – would also contribute to the launching of the new phase.

- Reinforcement of tools and methodologies aimed at the protection of cultural heritage (national regulations, social education, etc);
- Creation of regional networks of local institutions and organisations;
- Better management and development of the cultural heritage as a vector for socioeconomic development;
- Integration of heritage protection in the Partners' bilateral programmes;
- Protection of the cultural heritage accepted at all levels of civil society.

Number of approved projects; bilateral programming; south/south co-operation projects; number of newly created networks; visibility and social impact of the programme

The raising of mutual understanding and the elimination of misperceptions in the Euro-Mediterranean region are some of the principles of the Barcelona Declaration. Although several Euro-Med programmes (Heritage, Audiovisual, Youth) have already, in one way or another, included this idea of “social rapprochement” as one of their priorities, the need for an increase in the visibility of the Partnership is becoming more and more pressing, in order to upgrade the sense of “ownership” of the Mediterranean Partners. It is clear that more efforts should be devoted to explaining the objectives and the advantages of the process and to strengthening the visibility of the actions carried out. Both the European Commission, in its Communication “Reinvigorating the Barcelona Process” and the Foreign Ministers of the Euro-Mediterranean Partnership, at their meeting in Marseilles (November 2000), have pointed out the need for a programme on information and of communication. Several information activities have been (or are being) carried out since the inception of the Barcelona Process. A weekly information note on the activities of the Partnership, called “Euromed Synopsis”, is sent to more than 3,000 correspondents. The Synopsis is complemented by a monthly “Euromed report” devoted to specific areas of the Partnership (e.g. new MEDA programme, presentation of Euromed programmes) or events that deserve more in depth information (e.g. signature of an Association Agreement). Study visits to EU institutions of journalists from partners are regularly organised. Furthermore, each on-going Euro-med project is required to include its own information action plan in order to publicise its activities and results. Brochures, leaflets, catalogues as well as TV reports, have been released. Finally, the Delegations of the European Commission define their own information on Partnership activities and contribute to spreading the philosophy of the Barcelona Process.

The overall objective is to improve the knowledge of the Barcelona process and its

perception by the general public and opinion leaders (media, political institutions, business world and industry, civil society). This should involve the definition of a clear - and didactical - methodology to explain the basic political, social and economic reasons of the Partnership, its methods and its operation and the challenges that it involves, its concrete effects in the short, medium and long term. Modern communication tools would be required to improve the quality of information within the 27 Euro-Med Partners

The aim would be to define an information and communication strategy, coherent and pro-active, which could lead to short-term tangible effects; rationalise and strengthen the existing on-going actions and instruments; and improve the capacity of the Delegations in the Mediterranean Partners.

- improvement of the production and distribution of general information products;
- creation of a label « Euro-Mediterranean partnership » to be used in and by all the projects benefiting from MEDA support;
- development of information products specifically intended for the media and for the business world;
- to promote training activities of journalists (communicators in general) on the various aspects of the Euro-Mediterranean Partnership;
- to improve and increase the audio-visual coverage (TV, radio) of the Euro-Mediterranean Partnership.

Bibliographie

1. Ouvrages

- ADDA Jacques & SMOUTS Marie Claude, *La France face au Sud, le miroir brisé*, Khartala, CNRS, 1989.
- AGERON Charles Robert, *La décolonisation française*, A. Colin, 1991.
- A-HALL Peter & HAYWARD Jack & MACHIN Howard, *L'évolution de la vie politique française*, PUE, 1992.
- Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. XXXIV, CNRS Editions, Paris, 1995 (édité en 1997).
- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1984.
- BALTA Paul (dir.), *La Méditerranée réinventée : réalités et espoirs de la coopération*, La découverte, Paris, 1992.
- BALTA Paul, *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, 1990.
- BALTA Paul, *Les Enjeux de la Déclaration de Barcelone*, *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*. Editions du CNRS, Paris, été 1997.
- BALTA Paul & RULLEAU Claudine, *La politique arabe de la France, de de Gaulle à Pompidou*, Sindbad, 1973.
- BASRI HELMAS Hasan, *Une relation ambiguë : Turquie et Europe*, Syllepse, Paris, 1998.
- BATISSE M. & GRENON M. (dirs.), *Le Plan Bleu. Avenirs du bassin Méditerranéen*, Economica, Paris, 1989.
- BAYART Jean François, *La politique africaine de François Mitterrand*, Karthala, 1984.
- BEHAR Pierre, *Une géopolitique pour l'Europe – Vers une nouvelle Eurasie ?*, Desjonquères, Paris, 1992.
- BENSIDOUN Isabelle & CHEVALLIER Agnès, *Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture*, Economica, 1996.
- BESSIS Juliette, *Maghreb, la traversée du siècle*, L'Harmattan, 1997.
- BISTOLFI Robert (dir.), *Euro-méditerranée, une région à construire*, Publisud, 1995.
- BLIN Louis et FARGUES Philippe (sous la direction de), *L'Economie de la paix au Proche-Orient*, Maisonneuve et Larose, Cedej, 1995.
- BOURRINET Jacques (dir.), *Le dialogue euro-arabe*, Economica, 1979.
- BOZDEMIR Michel, *Les clés de la Méditerranée orientale : Turquie, Grèce, Chypre*, FEDN, Paris, 1989.
- BRAILLARD Philippe, *Théorie des relations internationales*, Dalloz, 1979.
- CARROUE Laurent, *L'Afrique du Nord et le Proche-Orient*, Nathan, 1996.
- CEFI, *La Méditerranée économique : premier rapport général sur la situation des riverains au début des années 1990*, Economica, Paris, 1992.
- CHERIGUI Hayète, *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, 1997.
- CHERIGUI Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », *De la politique étrangère de la France*, Le Banquet, Paris, 1998, p.69.

- CHEVALLIER Dominique (dir.), *Renouvellements du monde arabe. 1952-1982*, A. Colin, 1987.
- CCSTI Provence Méditerranée , *L'avenir de l'arc méditerranéen*, Marseille, 1994.
- CLAUSTRE Jean-Paul, *L'art de la politique sur les bords de la Méditerranée expliqué aux incrédules*, Albin Michel, Paris, 2000.
- Confluence Méditerranée n°22, *La France et le monde arabe. Au-delà des fantasmes*, L'Harmattan, Paris, été 1997.
- CORM Georges, *Le Moyen-Orient Dominos*, Flammarion, 1996.
- CORM Georges, *Le développement économique dans la région méditerranéenne: approche historique et problématique*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.
- CORM Georges, *L'Europe et l'Orient, de la balkanisation à la modernité inaccomplie*, La Découverte, 1991.
- CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté*, La Découverte, 1997.
- CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté II. Mirages de paix et blocages identitaires 1990-1996*, La Découverte, Paris, 1997.
- DAGUZAN Jean-François & GIRARDET Raoul (dir.), *La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques*, Publisud, Paris, 1995.
- DAGUZAN Jean-François, « La politique française au Proche-Orient », *Les Cahiers de Mars*, n°167, 4^{ème} trimestre 2000.
- Documents du Conseil national de sécurité, « Les secrets des archives américaines », Editions Albin Michel, Paris 1983, pp. 243 et sq.
- DOELNITZ Tristan, *La France hantée par sa puissance*, Belfond, Paris, 1993.
- DUMAS SOULA Lucy, *Méditerranée occidentale : sécurité et coopération*, FEDN, 1992.
- EL MALKI Habib, *La Méditerranée en question : Conflits et interdépendances*, CNRS, Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoul, Casablanca, 1991.
- ELSENHANS Hartmut (dir.), *Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée*, Publisud, Paris, 1999.
- ETIENNE Bruno, *L'Islamisme radical*, Hachette, 1987.
- FAKKAR Rouchdi, *L'influence française sur la formation de la presse littéraire en Égypte au XIXe siècle. Aux origines des relations culturelles contemporaines entre la France et le monde arabe*, Geuthner, 1973.
- FERON Bernard, *Yougoslavie, origines d'un conflit*, Le Monde Editions / Bruxelles: Marabout, Paris, 1993.
- FERRO Marc, *Histoire de la France*, Editions Odile Jacob, Paris 2001.
- Fondation Méditerranéenne D'études Stratégiques, *Méditerranée, constantes géostratégiques*, Publisud, Paris, 1997.
- Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, *La Méditerranée occidentale, un espace à partager*, Actes de la table ronde de Bandol, 8-9 Février 1991.
- Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, *La Méditerranée occidentale, quelles stratégies pour l'avenir ?*, Publisud, 1994.
- Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, *Les Etats-Unis et la Méditerranée*, DemandStream, 2002,p.142.

- Garde Paul, « La dimension franco-allemande du conflit yougoslave », *Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil*, ed. KARTHALLA, Paris, 2000, p.82.
- GIZARD Xavier, *La Méditerranée inquiète*, DATAR, Ed de l'Aube, 1993.
- GRECO Ettore, *L'Italia e la Spagna nel quadro euro occidentale*, IAI, 1991.
- GRIMAUD Nicole, *La politique algérienne en Méditerranée*, Awraq, Vol X, 1989, pp. 195-214.
- GROSSER Alfred, *Affaires extérieures, la politique de la France 1944-1984*, Flammarion, 1984.
- HABIG Michel et al., *La question kurde*, Assemblée nationale, Paris, 1996.
- HARBI Mohamed, *L'Algérie et son destin. Citoyens ou Croyants*, Arcantère, 1992.
- HASSNER Pierre et al., *De la politique étrangère de la France*, Le Banquet, revue du CERAP, Paris, février 1998.
- HENRY Jean-Robert & GROG Gérard (dirs.), *Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil*, ed. KARTHALLA, Paris, 2000.
- HERMET Guy, *Les désenchantements de la liberté*, Fayard, 1993.
- HOFFMAN Stanley & ROSS George, *L'expérience Mitterrand : continuité et changement dans la France contemporaine*, PUF, 1988.
- KASSIR Samir & MARDAM-BEY Farouk, *Itinéraires de Paris à Jérusalem. La France et le conflit israélo-arabe, 1958-1991, tome II*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, 1993.
- KENNEDY Paul, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Payot, 1991.
- Kodmani-Darwish Bassma, « La France et le Moyen-Orient : entre nostalgie et réalisme », *Politique étrangère*, Paris, Ifri, hiver 1995/1996, p.944.
- LAIDI Zaki, *L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide*, Presses FNSP, 1992.
- LIAUZU Claude, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez à nos jours*, Complexe, 1994.
- LEVEAU Rémy, *La Méditerranée dans la politique française*, CERJ, 1987.
- MAALMI Abdelwahab, *Les candidats à la puissance régionale en Méditerranée*, In *La Perestroïka et les rapports Nord-Sud*, Tunis, 1990.
- MALKIN Irad (coll.), *La France et la Méditerranée : vingt-sept siècles d'interdépendance*, Leiden : Brill, 1990.
- MANTRAN Robert, *Histoire de l'empire ottoman*, Centre National des Lettres, éditions Fayard, Paris, 1998.
- MITTERRAND François, *Politiques. 1977, Tome I*, Fayard, 1977.
- MITTERRAND François, *Politiques 2.1977-1981*, Fayard, 1981.
- MITTERRAND François, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Fayard, 1986
- MOREAU DEFARGES Philippe, *L'ordre mondial*, Armand Colin, Paris, 1998.
- MYARD Jacques, *La France et la Méditerranée : les nouveaux enjeux*, Assemblée Nationale, n°2373, 1995.
- PERIGOT Francis, *Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?*, Conseil économique et social, n°7, avril 1998.

- PICAUDOU Nadine, La décennie qui ébranla le Moyen-Orient. 1914-1923, Complexe, 1992.
- PINOL Armand, « L'image arabe de la France après Juin 1967 », pp. 79-98, In CHEVALLIER Dominique, Renouvements du monde arabe. 1952-1982, A. Colin, 1987.
- PONTEIL Félix, La Méditerranée et les puissances. Depuis l'ouverture jusqu'à la nationalisation du canal de Suez, Payot, 1964.
- Rapport ENA, La Francophonie, espace politique et économique pour la France et les pays en développement, promotion Condorcet, 1991.
- RAVENEL Bernard, La Méditerranée : le Nord contre le Sud, L'Harmattan, 1990.
- REMACLE Eric, Les leçons de la guerre de Yougoslavie pour la paix et la sécurité en Méditerranée, In L'Europe et la Méditerranée (Bichara Khader), L'Harmattan. Academia, pp. 173-183.
- REYNAUD Christian & SID AHMED Abdelkader (dir.), L'avenir de l'espace méditerranéen, Publisud, 1991.
- ROBIN Gabriel, Le rang de la France: mythe ou responsabilité ?, La Table ronde, Paris.
- SERRE Françoise de la & LERLITZ Jacques & WALLACE Helen (dirs.), Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945. L'inévitable ajustement. FNSP, Berg, 1990.
- The White House, A National Security Strategy of Engagement and Enlargement, Washington, D.C., Government Printing Office, Fev. 1995.
- UNESCO, Des insécurités partielles à la sécurité globale, Actes du symposium international, 12-14 juin 1996, tenu à la Maison de l'UNESCO, publication des Ateliers de l'UNESCO, 1997. Forum méditerranéen, Méditerranée occidentale, Europe du sud et Maghreb, actes du colloque de Tanger, Ed. sa, s.l., 1989.
- VASCONCELOS Alvaro (dir.), Européens et Maghrébins. Une solidarité obligée, Karthala, 1993.
- VIARD René, L'Eurafrique. Pour une nouvelle économie européenne, Ed. Fernand Sorlot, Paris, 1942.
- WOLFGANG (Slim Freund), La Perestroïka et les rapports Nord-Sud en Méditerranée, Colloque international, Tunis, 29 novembre au 1er décembre 1990, Deutsche Orient Institut (Hambourg) - Centre d'Etudes de recherches et de publications, Tunis, 1990.
- ZORGBIBE Charles, La Méditerranée sans les Grands ?, PLTF, 1980.
- 1er Forum méditerranéen. Actes du Colloque : "Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays du Maghreb associés à la CEE", Editions Echanges Méditerranée, Marseille, 25 au 27 février 1988, 1989.
- 2ème Forum méditerranéen. Actes du Colloque : "Méditerranée occidentale Europe du sud et Maghreb : Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays de PUMA", Editions TSA, Palais de Marshan, Tanger, 23 au 27 mai 1989.
- Rapport du groupe de travail présidé par Rémy LEVEAU sur Le partenariat euro-méditerranéen, La Documentation française, Paris, 2000.
- Discours de Jacques CHIRAC à l'occasion de la réception des ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 28 août 2002.

Table des matières

	Page
Introduction	3
Partie I : L’histoire, témoin d’une évidence	4
I.1 La Méditerranée, zone de confrontation et carrefour d’échanges : l’origine de la présence française.	4
I.2 Bonaparte concrète la vision politico-militaire française en Méditerranée.	6
I.3 L’imaginaire du « lac français », le processus de colonisation en Méditerranée.	8
I.4 La « Grandeur » projeté en Méditerranée : Le Général De Gaulle.	11
I.5 Une nouvelle vision pour une même stratégie : La « méditerranéisation » de la politique de François Mitterrand.	15
Partie II : La politique méditerranéenne de la France : instrument de leadership dans l’espace régionale	17
II.1 Les instruments d’intervention de la diplomatie française dans l’espace méditerranéen :	18
II.1.1 La Francophonie.	18
II.1.2 Le Forum méditerranéen : projet réussi dans l’informalité.	20
II.1.3 Le Processus de Barcelone : succès européen ou victoire française.	22
II.2 Mais que font-ils donc si loin de chez eux ? (Les USA).	24
II.3 De l’intérêt égoïste à l’avantage mutuelle : le « va et vient » de la diplomatie française.	26
Conclusion	29
Annexe 1	31
Annexe 2	47
Annexe 3	50
Bibliographie	76